



Illustration 14: Extrait galerie d'images commentées. Intégration de panneaux solaires thermiques sur les toits devant le parc Joan-Miró à Barcelone (Espagne). Crédits : J. Champres

4 ● IDEES, DEBATS ET CONTROVERSES, CONSTRUCTION

DYNAMIQUE

« La recherche-action est un processus dans lequel les acteurs sociaux ne sont plus considérés comme de simples objets passifs d'investigation, deviennent de plus en plus des sujets conduisant une recherche avec la collaboration de chercheurs professionnels. Ce sont donc les groupes sociaux concernés qui vont identifier les problèmes qu'ils veulent étudier, en réaliser une analyse critique et rechercher les solutions correspondantes. »

Guy Le Boterf. La recherche-action : une nouvelle relation entre les experts et les acteurs sociaux ? Pour n° 90, juin-juillet 1983, p. 44

Les réflexions initiales

Alors que le programme paysage et développement durable (PDD) s'achevait en 2015, Yves Luginbühl a souhaité, en tant que président du conseil scientifique, proposer au service de la recherche un texte en vue d'un éventuel nouvel appel à projet de recherche (APR) sur le thème du paysage. Ce texte, validé alors par le conseil scientifique de PDD, s'est principalement construit sur un bilan des acquis mais également des faiblesses des travaux issus du programme PDD ; les questions relatives, notamment, aux interactions entre paysage et économie ou énergie ayant été insuffisamment investies voire délaissées.

En contrepoint de ce texte, Magali Pinon-Leconte a rédigé, en tant que chargée de mission scientifique et pour le compte du service de la recherche, un document investissant d'autres questionnements ouverts vers de nouveaux champs disciplinaires et intéressant le ministère au titre du paysage et de son actualité politique, particulièrement sur les synergies entre les paysages, les territoires et les transitions ; document qui a donné naissance à la démarche de préfiguration PTT.

Ces deux documents initiaux ont servi de base de lancement à la réflexion, sans avoir d'autre visée que de servir de support aux premiers échanges au sein de l'équipe projet nationale. L'objectif des ateliers de recherche-action, tels qu'ils ont été finalement définis tout au long de cette phase "pré-opérationnelle", est bien en effet non pas de répondre à ces textes, à l'instar d'un APR, mais de les nourrir pour les dépasser en partie grâce à de nouveaux processus de recherche-action. L'ambition de ces ateliers étant en effet d'insuffler de nouvelles modalités de production de la connaissance et de contribution de cette connaissance à l'action, les équipes ne peuvent par conséquent se satisfaire de répondre à un questionnement initial sans le réinterroger voire même le contredire.

Les textes qui suivent, produits pendant la phase de préfiguration, compilés dans ce chapitre, annoncent déjà toute la richesse de cet exercice. Le relais est désormais remis aux ateliers afin de poursuivre la réflexion dans une production dynamique et chaque fois renouvelée.

Transitions énergétique, écologique et économique, gouvernance territoriale et paysagère : T3EGTP

Cette note a été rédigée par Yves Luginbühl le 10 janvier 2014 avec les contributions des membres du comité scientifique. Elle fait partie des documents initiateurs de la démarche PTI.

Si la préservation de la biodiversité est devenue un objectif primordial des politiques d'environnement aux côtés de la transition énergétique, celle de la diversité des paysages est affirmée également dans la future loi qui associe biodiversité et paysage, bien qu'elle ne tienne qu'une place secondaire dans les politiques environnementales ou d'aménagement du territoire. Ces trois objectifs sont abordés le plus souvent séparément, mais ils ont pourtant en commun de nombreux points : les disciplines scientifiques qui en font leurs objets privilégiés de recherche en ont généralement bien conscience, telle l'écologie qui utilise le plus souvent le paysage comme outil de territorialisation des flux d'espèces, telle la géographie qui tente d'insérer le fonctionnement des formations végétales dans les mosaïques paysagères issues des effets des activités sociales sur les milieux, telle l'anthropologie qui cherche à comprendre l'usage des ressources biologiques par les populations dans leurs dimensions pratiques et symboliques. La plupart des disciplines ne sont pas en reste et l'on pourrait multiplier les exemples de croisements interactifs entre les processus biophysiques et les processus sociaux, qui peuvent se produire sous divers angles, que ce soit celui de la gouvernance territoriale, celui des effets des dynamiques économiques ou du changement climatique et des énergies renouvelables sur les paysages.

D'une certaine manière, les précédents appels à propositions de recherche formulés autour du paysage^[1] ont cherché à répondre à ces objectifs tout en mettant l'accent sur la durabilité des processus d'évolution des paysages en relation avec les questions économiques, le changement climatique et les énergies renouvelables, la participation citoyenne et la qualification des dynamiques paysagères^[2]. Dans les résultats qu'ont acquis les équipes de recherche subventionnées par ces programmes, il est manifeste que les interactions entre toutes ces dimensions ont été soulevées, de manière diverse et sans toutefois être totalement précisées et déclinées dans toute leur ampleur.

C'est précisément à cet objectif que souhaite s'attacher le présent projet de programme, qui n'est pas vraiment centré sur le paysage, mais qui cherche à établir des liens avec les questions des transitions énergétique et écologique, c'est-à-dire de la préservation de la biodiversité ainsi qu'avec les formes alternatives de l'économie. Il est en effet indéniable qu'il existe des interactions entre la question de la transition énergétique et le paysage, comme il en existe avec la biodiversité ou l'économie. Ce que cherche à engager ce projet de programme, c'est une nouvelle réflexion entre ces divers champs de la connaissance et l'action politique afin d'en servir les orientations dans une approche globale et non sectorielle. Il est évident que cet objectif n'est pas aisé, mais il est aussi évident que les recherches réalisées dans le cadre des programmes évoqués ont, d'une certaine manière frôlé ces interactions sans jamais aller jusqu'à leur élucidation ni à leur mise en œuvre. Une approche globale est donc nécessaire, et l'on tentera ici de l'engager selon des axes transversaux et une conception systémique qui assurent l'interaction entre les dimensions économique, écologique et énergétique.

Les diverses approches par la dimension économique développées récemment ont tenté de l'articuler avec les dimensions écologique et énergétique à travers le concept de soutenabilité : c'est notamment le cas du « Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social »^[3] animée par Joseph Stiglitz,

Amartya Sen, et Jean-Paul Fitoussi, plus communément dénommé « Rapport Stiglitz ». Celui-ci aborde cette question par la notion de bien-être qui constitue une voie déjà explorée par ailleurs et notamment par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage[4]. D'autres travaux ont critiqué l'approche économiste du bien-être qui s'appuie sur le PIB. Il est nécessaire de revenir sur ces approches qui constituent incontestablement une innovation, mais qui ne vont pas au bout de la démarche et restent inscrites dans la logique de l'offre et de la demande, alors que d'autres logiques interviennent dans les relations entre les sociétés et la nature.

Les axes du programme de recherche pourraient donc contribuer :

- 1) À la compréhension et l'explicitation des interactions et synergies entre les transitions écologique, économique et énergétique.
- 2) Aux effets de ces synergies et interactions dans le champ culturel et conceptuel et en particulier sur la pensée des rapports sociaux à la nature.
- 3) À aborder la question des relations entre bien-être individuel et social et transitions écologique, économique et énergétique et en particulier à travers l'approche par les paysages et/ou le patrimoine.
- 4) À une approche par les échelles spatiales et temporelles orientée vers les effets du changement climatique et vers les interactions local/global.

Il faut encore préciser que ce programme s'adresse aux spécialistes de diverses disciplines des sciences sociales ou des sciences écologiques, s'ouvre également aux professionnels de ces domaines et porte autant sur les espaces urbains que sur les espaces ruraux.

1. Transitions écologique, énergétique et économique : interactions et synergies

L'alternative de la production énergétique par le recours au pétrole et l'uranium s'est orientée vers plusieurs formes qui mobilisent des techniques ayant des effets puissants dans les paysages comme les grandes éoliennes, notamment off-shore et les fermes photovoltaïques. En France, ces techniques sont souvent contestées par les populations locales qui y voient une intrusion dans leur cadre de vie. Ces contestations peuvent s'expliquer par la très forte densité de répartition de l'habitat sur le territoire français ou par les modes de négociation peu clairs et peu ouverts. En Allemagne, malgré une répartition également dense de l'habitat, voire un taux d'urbanisation supérieur, les contestations sont moindres en raison de dispositifs de négociation plus ouverts avec les acteurs locaux. En Espagne, la répartition de l'habitat est très concentrée au sud de la chaîne cantabrique, laissant de vastes espaces libres de constructions et propices à l'installation de très vastes équipements éoliens ou photovoltaïques. C'est notamment l'un des enseignements du premier programme Paysage et Développement Durable.

Le paradoxe qui apparaît entre des objectifs de réduction des coûts de l'énergie et la contestation des équipements de production d'énergie renouvelable met en lumière la question de l'articulation entre ces objectifs et ceux de l'écologie ou du paysage qui ne sont pas vraiment pensés en synergie. Ici se pose la question des échelles d'intervention, comme le révèlent les expériences de l'usage des techniques de production énergétique à l'échelle domestique, peu développé en France[5], mais qui, dans certains pays (Autriche, Californie, Allemagne...) se montrent pourtant d'un grand intérêt.

Ces réflexions sont cependant encore trop sectorielles et n'incluent pas suffisamment la dimension écologique et la dimension économique. Il s'agit donc de les penser ensemble, et de s'interroger sur l'intérêt économique et l'intérêt pour

la biodiversité que représentent des solutions alternatives en matière de production d'énergie à diverses échelles. L'intérêt économique interroge le secteur de la production des équipements innovants et leur place dans l'économie globale. Dans quelle mesure cette filière peut-elle contribuer à dynamiser les petites et moyennes entreprises – davantage propices à la création d'emplois – face à la concurrence des grands opérateurs multinationaux ? L'intérêt écologique questionne la contribution de solutions alternatives en matière de production d'énergie qui ne participent pas à la production de CO2 et de gaz à effets de serre, ou qui ne participent pas à l'érosion de la biodiversité. Dans quelle mesure la même filière peut-elle contribuer à diminuer la production de CO2 et de gaz à effets de serre et l'érosion de la biodiversité, à créer ou maintenir des emplois, et à concourir à un développement local par rapport aux injonctions des institutions supranationales et développer des stratégies de marketing territorial ?

Il est alors nécessaire de revenir sur les formes d'économie d'énergie à diverses échelles en articulant les réflexions avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire. La future loi sur la biodiversité et les paysages propose en effet une insertion des questions posées par ces deux dimensions de l'aménagement du territoire dans les documents d'urbanisme mais n'exclut pas une réflexion plus approfondie sur le développement des économies d'énergie à l'échelle domestique susceptible de conjuguer les efforts en faveur de la qualité du cadre de vie et d'un habitat plus économe en énergie. Des mesures existent déjà pour l'isolation des habitats, mais il est possible d'imaginer des formes d'urbanisme individuel ou collectif^[6] qui prennent en compte ces deux objectifs et qui diversifient les techniques de production énergétique à cette échelle et qui les insèrent dans les objectifs de qualité paysagère prévus dans la future loi.

Le projet de programme de recherche se propose de revenir sur ces questions en mobilisant des équipes susceptibles :

- a) D'expliciter le sens des expressions actuellement utilisées : transitions écologique, énergétique et économique qui paraissent souvent évidentes alors qu'elles recouvrent des champs de signification flous soutenus par des discours parfois incantatoires.
- b) D'analyser les expériences actuelles qui se multiplient en Europe ou ailleurs.
- c) D'imaginer, avec le concours des ingénieurs, des professionnels de l'architecture et du paysage des dispositifs techniques nouveaux et avec des chercheurs géographes, sociologues ou anthropologues des formes de négociation sociale qui permettent d'allier sociabilité avec procédés de production d'énergie^[7].
- d) D'étudier les formes d'aménagement du territoire qui ont pu, dans l'histoire, contribuer à des interactions et synergies entre les diverses dimensions écologique, économique et énergétique.
- e) D'analyser les manières dont les acteurs et surtout les habitants se représentent ces modes innovants d'habiter, parce que la réussite de telles formes d'urbanisme est liée à leur reconnaissance sociale. La « maison passive » qui ne consomme pas d'énergie, mais qui, au contraire, en produit, n'est plus un mythe. Des expériences le montrent, mais elles ne sont pas encore totalement insérées dans un tissu urbain ou rural qui, en même temps fasse la preuve de l'adhésion des populations concernées. En France, ces formes sont très en retard sur des expériences que l'on peut constater en Autriche ou en Allemagne, notamment.

L'enjeu est également d'infléchir les documents d'urbanisme comme les PLU ou les SCoT ou d'inventer d'autres formes de dispositifs de gouvernance territoriale qui intègrent ces dimensions économique, énergétique et écologique, articulées avec des objectifs de qualité paysagère. Si ces derniers sont déjà envisagés dans la future loi

sur la biodiversité et le paysage, celui d'allier des objectifs de qualité paysagère à des objectifs d'économie – voire de production – d'énergie dans les documents d'urbanisme n'est pas encore vraiment affiché, alors qu'il peut représenter une réelle innovation. Les équipes de recherche sont donc invitées à répondre à ce triple objectif en analysant d'une part les principes théoriques et d'autre part les dispositifs méthodologiques qui pourront conduire à cette diversité opérationnelle tout en élargissant l'analyse à des expériences concrètes et aux méthodes mises en œuvre. On explorera ici, par exemple, les diverses techniques d'économie d'énergie qui présentent des compatibilités dans le champ de préservation de la biodiversité comme de l'utilisation de la biomasse tout en analysant leur capacité à dynamiser le secteur économique des PME. Ou de même, on pourra explorer les formes de production alimentaire qui contribuent non seulement à la biodiversité et à la qualité alimentaire, mais également à l'économie d'énergie et à une économie agro-alimentaire plus productrice d'emplois et plus solidaire avec le secteur de la production. Plus généralement, la logique qui part de la question énergétique peut être également renversée en partant de la question écologique ou de la question économique. Dans les trois cas, il s'agit bien de tenter l'interaction et les synergies entre ces trois dimensions tout en apportant un appui aux politiques publiques.

On tiendra compte également des aides apportées par les États aux diverses filières de production énergétique alternative et de leurs variations dues à la crise financière. On pourra aussi s'inspirer de la notion de services écosystémiques pour articuler les trois dimensions écologique, économique et énergétique de l'aménagement du territoire, tout en analysant ce que recouvre cette expression parfois controversée.

2. Bien-être et mal-être individuels et sociaux et transitions écologique, économique et énergétique.

Les théories de l'économie des aménités reposent notamment sur la mesure de la qualité de vie ou du bien-être. C'est sur cette voie que se sont engagés plusieurs spécialistes économistes en particulier et notamment les auteurs de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social présidée par Joseph Stiglitz [8]. On connaît les critiques qui ont été adressées aux méthodes assimilant la mesure du bien-être à celle du PIB, qui ne tient pas compte des valeurs non marchandes [9]. C'est précisément sur cette question des valeurs non marchandes – et plus exactement sur l'interaction entre valeurs marchandes et valeurs non marchandes – que le programme souhaite innover en renversant les théories de la mesure économique des aménités et en partant du postulat que tout paysage et le patrimoine également constituent des produits de l'économie. Dès lors, il ne s'agit plus de mesurer la valeur économique d'un paysage ou d'un patrimoine, mais d'évaluer le bien-être procuré par un paysage ou un patrimoine soumis à des dynamiques économiques, mais aussi écologiques et énergétiques.

L'évaluation du bien-être, individuel et social, met en jeu non seulement l'accès aux biens matériels, mais également la prise en compte de diverses valeurs non marchandes comme la reconnaissance de la place du citoyen dans les procédures d'aménagement ou celle des perceptions sensorielles et des représentations sociales des éléments naturels ou artificiels du paysage considéré comme cadre de vie. Les perceptions et/ou représentations sociales des paysages peuvent constituer l'un des moyens d'articuler la mesure du bien-être aux composantes naturelles du paysage et donc de la biodiversité mais aussi des productions alimentaires. De même, l'accès aux biens matériels peut renvoyer aux activités économiques et à leurs capacités d'offrir des biens procurant du bien-être aux individus et à la société. Mais surtout, la prise en compte des dynamiques des paysages peut être le moyen de mesurer les emplois créés ou perdus par les

activités économiques. La notion de bien-être appelle a contrario celle de mal-être qui pourra constituer le versant opposé des recherches, ces deux versants de la qualité de vie interrogeant autant les anthropologues, les historiens, les géographes que les sociologues ou les économistes associés en équipes interdisciplinaires.

Dans les nouvelles approches de la mesure du bien-être individuel ou social mentionnées auparavant, la dimension territoriale se réduit le plus souvent à la consommation de terres et aux effets positifs ou négatifs sur les milieux « naturels ». Elles ne prennent pas en charge les procédures d'aménagement du territoire ni la question du paysage ou du patrimoine et de leur gestion ou préservation, ou indirectement sous la forme plus générale des aménités. Tout en évitant une démarche déterministe, on sait que les relations entre le paysage et le patrimoine et le bien-être ne sont ni simples ni univoques. Le bien-être dépend de nombreux facteurs parfois contradictoires qui relèvent d'une part de l'accès aux biens matériels, comme la qualité de l'alimentation ou des soins médicaux, mais aussi à des biens immatériels et en particulier des valeurs comme la liberté de circuler ou de s'exprimer, comme un système d'éducation permettant l'accès à des diplômes valorisants, ou encore comme l'estime et le respect que les autorités et institutions politiques accordent à l'individu ou aux groupes sociaux.

Ici, on cherchera ainsi à préciser les liens qui existent entre le bien-être individuel ou social et les transitions que la crise – ou la succession de crises – nécessite dans les domaines de l'écologie, de l'énergie et de l'économie tout en s'appuyant sur des situations concrètes puisées dans l'histoire actuelle comme dans les siècles passés. Dans quelle mesure la préservation de la biodiversité est-elle un facteur de bien-être ou une voie pour lutter contre les situations de mal-être (stress, violence, délinquance, pathologies, etc.) ? Et dans quelles conditions et selon quelles modalités ? Comment les solutions alternatives à l'usage des énergies fossiles ou nucléaires peuvent-elles contribuer au bien-être social et individuel tout en abondant au développement d'économies plus propices à la création d'emplois ? Comment de nouvelles formes d'économie – solidaires en particulier – peuvent-elles entrer en synergie avec un fonctionnement écologique ou environnemental favorables au bien-être ?

Indiscutablement, la réflexion ne peut se passer du recours à l'interdisciplinarité : si l'écologie du paysage est reconnue comme une spécialité de l'écologie, le paysage qu'elle utilise n'est pas le même que celui des disciplines des sciences sociales ; il sert à comprendre ou organiser dans l'espace les flux de biomasse et la distribution des espèces et de leurs habitats alors que le paysage de la géographie, de la sociologie, de l'anthropologie ou de l'histoire est davantage compris comme le produit des interactions entre les processus biophysiques et les processus sociaux, ou des interrelations entre la dimension matérielle et la dimension immatérielle des rapports sociaux à la nature. Pourtant, si les relations entre biodiversité et organisation sociale des paysages, enjeu essentiel de la préservation de la diversité des espèces et de la qualité de vie humaine, l'une et l'autre s'alimentant mutuellement, pouvaient constituer un programme de recherche en soi, les recherches envisagées ici doivent s'y inscrire et ne pas les quitter de vue.

En poussant le raisonnement plus loin, on peut aussi se demander si la préservation de la biodiversité n'a pas notamment pour objectif aux yeux des spécialistes de l'écologie de contribuer au bien-être ou au mal-être des animaux (et des végétaux ?), avec comme but ultime d'apporter son tribut au bien-être de l'humanité et de s'opposer à la dégradation de la qualité de vie, bien que certaines approches radicales de l'écologie considèrent que l'agent essentiel de la dégradation des milieux naturels est l'homme avant tout. Cette assertion mobilise évidemment les représentations sociales que les acteurs de l'aménagement mais aussi les simples habitants d'un lieu se construisent

du bien-être et du mal-être humain, animal (et éventuellement végétal ?) par rapport aux dynamiques des paysages et des territoires et des facteurs qui interviennent dans les processus de production énergétique et économique. Les récentes propositions de certains « intellectuels » pour faire passer le statut de l'animal du simple objet à celui d'un être vivant sensible pourront ainsi être analysées au regard de la question du bien-être et du mal-être humain et de ses relations avec la biodiversité et de l'énergie et de l'économie.

De nombreuses propositions théoriques et méthodologiques ont été avancées pour la mesure du bien-être individuel et social : c'est le cas de l'indice de bien-être économique soutenable (Nordhaus et Tobin, 1973) qui mesure la richesse publique et privée totale comprenant le capital reproductible et le capital non reproductible (les terres par exemple), le capital éducatif et le capital santé, après déduction du coût estimé des pollutions de l'eau, de l'air et sonore et de la disparition des zones humides, des terres agricoles et des forêts primaires, ainsi que des dommages issus du CO2 et de la dégradation de la couche d'ozone. C'est aussi le cas de l'empreinte écologique^[10] qui mesure la part de la capacité de régénération de la biosphère absorbée par les activités humaines (consommation), en calculant les surfaces de terre et d'eau biologiquement productives qui sont nécessaires à une population donnée pour maintenir indéfiniment son rythme de consommation^[11]. Ces méthodes ont été souvent critiquées sur divers points de vue et en particulier sur les scénarios hypothétiques pour la première ou sur l'absence de prise en compte du progrès technique pour la seconde qui assimile en outre le déficit en terres cultivées au déficit commercial.

On pourra donc s'interroger sur ces diverses méthodes et sur la capacité des disciplines en sciences sociales à s'engager sur une autre voie qui consiste donc à renverser la théorie classique de l'économie en évaluant le bien-être procuré par un paysage ou un patrimoine soumis à des dynamiques économiques, mais aussi écologiques et énergétiques (cf. infra). Le paysage est un produit de l'économie ou plus exactement des formes des économies sectorielles qui le font évoluer. Lorsque les économies changent d'orientations, les paysages changent avec elles. Les exemples historiques de l'économie agraire et agro-alimentaire et du développement industriel sont assez éloquents pour se passer d'une démonstration plus approfondie.

Précisément, le développement industriel du 19^{ème} siècle a entraîné des effets radicaux dans les activités agraires et a poussé l'agriculture dans le productivisme inspiré de l'accélération de la vitesse de la nature que représentait l'invention de la machine à vapeur et des lois de la thermodynamique^[12]. Produire plus et plus vite, s'affranchir des lois de la nature est devenu un objectif qui a été rempli par la rationalisation des activités agricoles, la mécanisation, l'agrandissement des structures des exploitations agricoles et en bout de course l'aboutissement aux flux tendus actuels du marché. D'une certaine manière, il est possible d'affirmer que l'économie agricole et agro-alimentaire et l'économie fondée sur la production industrielle ont suivi les mêmes logiques : elles ont été solidaires. Mais avec quelles conséquences sur la qualité de vie, sur les paysages, sur la biodiversité ? Les exemples de ces effets sont nombreux et ne méritent pas que l'on s'y attarde. Il faut cependant souligner l'accélération des déplacements individuels et collectifs qui a provoqué également une métamorphose des paysages et de l'occupation des territoires ; à cet égard, on notera que ce programme concerne autant l'urbain que le rural et en particulier les spécificités fonctionnelles de ces deux types d'espaces ou de paysages que certaines théories ont estimés quasi identiques dans leurs modes de vie. La question des transitions écologique, économique et énergétique et du bien-être ou du mal-être qui y sont associés interroge précisément le fonctionnement de tels territoires urbains ou ruraux.

Une autre manière d'envisager les solidarités économiques est possible : jusqu'à présent, l'économie a été fondée sur la concurrence des marchés, sur la loi de l'offre et de la demande alors que les sociétés ne fonctionnent pas sur ces principes théoriques. Si la compétition existe, ne serait-ce que dans l'éducation et l'enseignement pour accéder aux diplômes supérieurs, il y a aussi une place pour le partage des bénéfices de la productivité agricole et industrielle ou des services et la redistribution des richesses que produisent ces secteurs économiques. Les solidarités économiques peuvent s'exprimer autrement, dans la complémentarité des activités et surtout dans leurs apports mutuels à l'aménagement du territoire et à la qualité de vie que les populations sont en droit d'attendre. Les effets de la crise actuelle et en particulier ceux qui émergent violemment dans l'agriculture et le secteur agro-alimentaire[13] montrent que les solidarités économiques ne fonctionnent plus[14], qu'elles ont été anéanties par la mise en œuvre de modèles économiques productivistes, confrontées à la concurrence mondiale et à la course aux profits rapides obtenus sans considération des problèmes environnementaux et sociaux.

L'enjeu de cet axe de recherche consiste ainsi à analyser les facteurs qui interviennent dans les évolutions actuelles et passées des économies agricoles, industrielles et les services tout en s'interrogeant sur les formes innovantes qui pourraient contribuer à un meilleur partage des richesses produites et à de meilleures complémentarités territoriales et écologiques ou paysagères et par là même au bien-être individuel et social[15]. Il ne s'agit pas de se centrer uniquement sur les activités dites « bio » mais d'étudier les bénéfices apportés par les activités économiques dans les secteurs qui entretiennent avec les territoires des relations étroites et bénéfiques dans les domaines de l'écologie et du paysage dans le cadre d'un développement durable[16]. C'est-à-dire de chercher à repenser l'inscription des activités économiques dans des solidarités territoriales qui prennent en compte les dimensions écologiques et paysagères.

Bien évidemment, les interactions avec les deux autres axes sont attendues ici tout particulièrement. Par solidarités économiques, on pourra penser à celle qui s'exerce entre le secteur de la production agricole et celui de l'agro-alimentaire autrement que par la logique des filières et des groupes commerciaux qui enserrant les producteurs agricoles dans un étau en réduisant progressivement leurs marges de manœuvre et financières et en les canalisant dans une orientation d'où ils ont des difficultés grandissantes à s'échapper ou à trouver de nouvelles formes alternatives de production. De même, le secteur industriel qui est lié à ces secteurs de la production et de la transformation peut chercher des solutions innovantes de complémentarités ou d'apports mutuels : on peut ainsi penser à la production de machines destinées à la transformation de produits plus écologiques, à la mécanisation moins dispendieuse d'énergie de l'activité agricole ou des transports des marchandises agricoles, à l'usage des intrants, etc., et à leurs effets territoriaux, environnementaux et paysagers.

Le programme de recherche invite donc les équipes susceptibles de répondre aux questions suivantes :

- a) Comment mesurer le bien-être individuel et social ou à l'inverse le mal-être dans le cadre de perspectives des transitions écologique, énergétique et économique par rapport à la situation actuelle et aux défis du développement durable ? Quels sont les facteurs qui interviennent dans l'élaboration du bien-être ou dans celle du mal-être ? Quelle est la part de ces facteurs qui relèvent de l'accès à des biens matériels ou immatériels, du domaine écologique, de l'énergie ou de l'économie ?
- b) Quel est le rôle des représentations que les acteurs de ces secteurs se construisent des modes de production et de services rendus par leurs activités à la qualité de vie et au bien-être ou au mal-être individuels et sociaux et à celle

des territoires envisagés tant dans leur dimension paysagère qu'écologique ?

c) Quels sont les effets des pratiques professionnelles sur les paysages et les écosystèmes en insistant sur les perceptions des complémentarités sociales et des partages envisageables entre les divers groupes sociaux ?

d) Quel pourrait être le rôle de l'animal (et du végétal ?) et de son bien-être ou de son mal-être dans celui de l'individu humain et de la société ? Peut-on faire le lien entre bien-être et mal-être animal (ou végétal ?) et les dimensions écologique, énergétique et économique des territoires et des paysages ?

Mais il est clair qu'en dehors de ces questions, d'autres peuvent être abordées et compléter le cadre des relations entre dimension écologique, énergétique et économique et bien-être individuel et social. Il ne fait pas de doute cependant que ces questions ne peuvent pas éviter le problème des échelles auxquelles elles sont posées et auxquelles les dynamiques économiques et écologiques sont pertinentes par rapport aux dynamiques paysagères et patrimoniales.

3. Transitions écologiques, énergétiques et économiques, et échelles territoriales et temporelles : du changement climatique aux interactions local/global.

Il est en effet évident que le problème des échelles est essentiel, ne serait-ce qu'en raison du fait que les grandes théories de l'évaluation économique du bien-être se sont exercées à l'échelle planétaire et non à des échelles locales. Mais il est également vrai que les études concernant des espaces restreints en superficies se sont multipliées ces dernières années[17]. Il existe cependant de multiples échelles et en particulier celles qui renvoient à la diversité des acteurs intervenant dans l'aménagement du territoire :

- celle de l'habitant, du citoyen qui peut s'emparer à un niveau individuel des dispositifs d'économie d'énergie proposés par le marché et soutenus par les pouvoirs publics (chauffage aux énergies renouvelables, maison passive...);
- celle de l'acteur économique ou de l'entrepreneur qui conduit de vastes projets de type industriel en rapport avec les nouvelles énergies (parc éolien, parc photovoltaïque...) là encore encadrés par l'action publique
- celle du planificateur qui imagine d'autres façons de penser le développement urbain et son organisation dans l'espace (densification urbaine, transports doux et propres, éclairage, covoiturage, etc).
- celle de l'aménageur qui met en œuvre des projets d'aménagement à l'échelle collective de portions de territoire, comme les écoquartiers, les tramways, les aires de stationnement pour covoiturage...

Ces échelles ne sont pas évidemment celles du réchauffement climatique[18] ni forcément celles de l'érosion de la biodiversité qui est pensée le plus souvent selon une division de l'espace en corridors, îles, taches ou en mosaïque. Il s'agit donc de tester la pertinence de ces échelles spatiales qui ont une signification sociale évidente et des questions théoriques auxquelles elles répondent. Quelles peuvent être les relations entre ces diverses échelles et comment peuvent-elles s'articuler dans l'aménagement du territoire ? En particulier on pourra s'interroger sur la mise en œuvre de la trame verte et bleue à l'échelle des collectivités locales qui a pour objectif le maintien, voire l'enrichissement de la biodiversité ; mais l'on sait que cette mise en œuvre se confronte à de nombreux obstacles de la part des acteurs sociaux et en premier lieu des élus qui y voient souvent davantage un moyen de contenir l'urbanisation que de préserver la diversité des espèces. Ou d'agrémenter le cadre de vie des populations – humaines, et non animales ou végétales – par des réseaux d'arbres ou de végétation aptes à la circulation pédestre ; ou encore d'offrir un cadre « naturel » pour les

nouvelles constructions.

Mais les échelles peuvent être aussi territoriales et renvoyer aux découpages de l'espace selon les divisions administratives ou géographiques (communes, communautés de communes, pays, régions, nations, continents, planète). L'enjeu est ici d'analyser les jeux d'interaction entre le local et le global : comment raisonner les diverses transitions évoquées précédemment dans le passage du local au global et inversement ? Quels peuvent être les effets des processus de négociation sociale et en particulier de participation citoyenne dans ces transitions et comment les analyser[19] ? Le jeu d'interactions entre le global et le local implique des mouvements dans les deux sens qui font migrer des informations ou des idées de l'un des niveaux à l'autre. Peut-on identifier ces informations et ces idées et peut-on préciser par quels processus et dispositifs ils migrent et s'échangent entre le niveau global et le niveau local ? À cet égard, il faut s'interroger sur la correspondance des niveaux de biodiversité globale et locale et la même question se pose pour les niveaux de production énergétique (globaux et locaux) ou encore pour les processus économiques : ce qui revient à se demander si ce qui est envisageable à l'échelle globale peut l'être au niveau local et inversement.

L'un des enjeux de cet axe de recherche est donc d'analyser dans quelles conditions, sous quelles formes sociales d'organisation territoriale, à quelles échelles spatiales et dans quelles modalités de mise en œuvre des objectifs de préservation de la biodiversité[20], cette dernière et la qualité des paysages peuvent se renforcer mutuellement et concourir à un objectif commun. Les attendus peuvent être de deux ordres tout en s'appuyant tous les deux sur des études de cas concrets : d'une part une modélisation conceptuelle sur le plan théorique et en particulier sur le défi cognitif que pose l'emboîtement des échelles, d'autre part des propositions de méthodes pratiques dans une perspective finalisée. On sait que la biodiversité et par exemple la préservation des insectes pollinisateurs contribuent à la diversité de l'alimentation humaine, ou que la qualité de cette dernière dépend de la diversité des espèces cultivées. Inutile d'insister sur les bénéfices réciproques de l'un et de l'autre. Mais les échelles spatiales auxquelles fonctionne la biodiversité ne sont pas forcément les mêmes que celles auxquelles il est possible d'évaluer la qualité paysagère. On cherchera donc à analyser les correspondances entre les échelles spatiales pertinentes pour la biodiversité, l'économie d'énergie et les processus économiques et celles auxquelles la qualité des paysages, corrélative du bien-être individuel et social est pertinente.

Il existe également plusieurs échelles temporelles auxquelles ces questions peuvent être posées :

- l'échelle historique en est une qui peut constituer une voie d'interrogation pour les historiens : est-il possible de trouver dans l'histoire des exemples de transition énergétique ou écologique qui correspondent à une transition économique ? Et inversement, les exemples de transition économique historique, comme le 18^{ème} siècle (instauration du libéralisme économique) correspond-il à une transition écologique ou énergétique ? Les enclosures anglaises ont-elles contribué à une nouvelle écologie et une autre biodiversité ou à une transition énergétique (passage de l'usage du bois à la houille par exemple) ?
- Une autre échelle historique peut être une projection dans l'avenir, avenir plus ou moins lointain (réchauffement climatique) qui interroge le devenir des infrastructures de production énergétique du passé : qu'en sera-t-il ? Sont-elles vouées à disparaître, abandonnées, reconverties et alors vers quels usages ? Ce qui interroge aussi le devenir des paysages et les valeurs qui peuvent être attribuées à ces infrastructures. De la même manière, il est possible de s'interroger sur les échelles de temps auxquelles l'évolution de la

biodiversité se produit, dans leurs relations aux évolutions économiques et énergétiques. Sont-elles concordantes ? Enfin, on pourra analyser les effets d'échelle spatiale et temporelle afin de tester l'efficacité des divers dispositifs et schémas de préservation de la biodiversité par rapport à ceux qui tentent de protéger, gérer ou améliorer la qualité des paysages, notamment à travers le concept de projet.

Ces trois axes ne doivent pas être conçus séparément. S'ils l'ont été ici, c'est davantage pour organiser la lecture des interactions et synergies entre les divers facteurs qui interviennent dans leurs champs d'application. Mais il est clair que les approches pourront s'engager sur l'un d'entre eux tout en développant progressivement ces interactions et synergies qui s'établissent avec les autres. Autrement dit, il s'agit de démarches pragmatiques qui pourront peu à peu s'interconnecter entre elles tout en veillant à la rigueur scientifique nécessaire et apporter au champ conceptuel les enseignements théoriques correspondants.

[1] Voir les programmes de recherche « Paysages et politiques publiques » (PPP), « Paysage et développement durable » (PDD1 et PDD2) et « Infrastructures de transport terrestre, écosystèmes et paysages » (ITTECOP) qui se sont échelonnés entre 1998 et 2013.

[2] Voir notamment LUGINBÜHL (Y.), TERRASSON (D.), dir., 2012, Paysage et développement durable, Editions QUAE, Paris, 300 pages, et la critique de la notion de durabilité.

[3] Stiglitz Joseph, Sen Amartya, Fitoussi Jean-Paul, 2009, Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, Paris, 324 pages.

[4] Luginbühl Yves, 2003, Bien-être individuel et social et paysage, Rapport sur le Thème 2 des Ateliers 2003, par le Professeur Yves Luginbühl, Expert auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 19 pages. Voir aussi les travaux de recherche qu'a entrepris Guillaume Faburel dans le cadre du programme de recherche ITTECOP.

[5] Pour de nombreuses raisons qu'il n'est pas utile de détailler ici, mais qui tiennent notamment au poids politique des grands opérateurs de production d'énergie.

[6] Voir l'exemple encore timide et parfois controversé des écoquartiers ou des dispositifs d'habitat collectif coopératif, comme le « village vertical ».

[7] Le précédent programme de recherche sur le paysage PDD2 ayant notamment porté sur la participation citoyenne à l'élaboration de projets de paysage, cette orientation ne sera ici pas privilégiée, sauf si elle est justifiée par rapport aux objectifs affichés de synergie entre les diverses dimensions écologique, énergétique et économique.

Voir également : <http://developpementdurable.revues.org/9208>,

et http://villessentransition.net/transition/pages/resilience/quest-ce_que_la_resilience

[8] Op cit.

[9] Voir notamment : Patrick Viveret : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/024000191/0000.pdf>

[10] Voir notamment la carte de répartition par pays de la planète dans Global Footprint Network, données pour 2005. L'empreinte écologique a été initialement proposée par Wackernagel et Rees (1995).

[11] Côté demande : surface totale requise pour produire alimentation, fibres et bois, absorber les déchets et fournir l'espace nécessaire à ses infrastructures ; côté offre : capacité productive de la biosphère et son aptitude à fournir un flux de ressources biologiques et de services utiles à l'homme.

[12] Voir notamment : Luginbühl Yves, 2012, La mise en scène du monde, Construction du paysage européen, CNRS Editions, Paris, 430 pages.

[13] Rappel : on évoquera ici notamment, les formes de solidarités économiques entre le secteur de la production alimentaire et celui de la distribution avec les dispositifs de circuits courts comme les AMAP.

[14] La crise bretonne récente a montré les limites du système de solidarité économique entre le secteur de la production et le secteur agro-alimentaire. Les opérateurs agroalimentaires ont cherché à s'autonomiser de la production en installant leurs abattoirs et leurs usines de conditionnement dans des pays émergents à moindre coût salarial comme le Brésil et les producteurs bretons – notamment de volailles – se sont trouvés face à une concurrence mondiale inégalitaire, ne pouvant plus ainsi écouler leur production.

[15] On peut penser notamment aux effets négatifs comme le stress au travail et aux nombreux cas de suicide chez les agriculteurs qui ne sont évidemment pas des facteurs éminents de bien-être.

[16] On n'évitera pas de s'interroger sur les formes « classiques » de la distribution marchande qui entretiennent des relations de solidarité avec le secteur de la production.

[17] Voir notamment l'étude du CGDD sur l'évaluation socio-économique des zones humides, l'analyse par consentement à payer du lac de Der par l'équipe du master d'AgroParisTech, etc. Voir également sur internet les travaux sur l'économie des aménités.

[18] Pour autant les nouveaux documents de planification SRCAE, SRCE, PCET sont conçus pour être élaborés sur une échelle institutionnelle (région, département, commune, intercommunalité)

[19] Notamment pour le réchauffement climatique.

[20] Et des objectifs de qualité paysagère prévus par la future loi biodiversité et paysages actuellement en cours d'élaboration.

Transition territoriale, territoires en transitions : penser la complexité pour la durabilité des territoires

Note de réflexion préalable à la démarche de préfiguration, rédigée par Magali Pinon-Leconte

TRANSITIONS

La controverse du développement durable

Bien que véhiculant, selon Jean-Pierre Le Goff¹⁹, l'utopie d'une cité-monde réconciliée avec la nature et pacifiée, annihilant les contradictions et les conflits, la notion de développement durable est loin d'être consensuelle. Idéal régulateur et nouvelle utopie pour Jean-Pierre Le Goff, projet commun de nature transcendante pour Yannick Rumpala²⁰, projet salvateur et pont vers un nouveau monde pour Lucie Sauvé²¹, cette notion, par son statut heuristique et messianique, porte en elle des imaginaires collectifs et par conséquent ambivalence, paradoxes, controverses, contradictions voire malentendus.

Utilisée pour promouvoir la vision d'un monde meilleur, les acteurs s'en sont saisis pour donner un sens à leur action. Elle sert cependant des intérêts spécifiques tout en se présentant comme une valeur consensuelle comme le rappelle Lucie Sauvé. Alors que certains y voient un processus vers un projet de société, au sens de visée et d'intention, une démarche humaniste et éthique, d'autres, plus pragmatiques ou opportunistes, y répondent par des solutions technologiques voire des adaptations accessoires, des mesures alibi ou du marketing. Pour Jean-Pierre Le Goff en effet, la notion s'avère difficile à délimiter, floue, globalisante ; elle donne lieu à surenchère permettant à ceux qui en sont dépositaires d'intervenir dans tous les domaines au nom du bien commun et d'intérêts supérieurs.

Jacques Levy²² rappelle par ailleurs l'existence d'une opposition dans les consciences écologiques. Ainsi explique-t-il, le rapport Brundtland fait clairement l'hypothèse qu'il est possible de concilier les différents objectifs affichés par la notion de développement durable : croissance économique, cohésion sociale et préservation de l'environnement naturel, ces trois piliers étant posés non pas comme contradictoires mais comme compatibles entre eux, alors que le rapport Meadows affirme à l'inverse que, quels que soient les choix et orientations des sociétés contemporaines, seule une stricte limitation, et si possible réduction, de la croissance démographique et de la production pourrait permettre d'éviter une catastrophe écologique. Pour Jean-Pierre Le Goff, le développement durable contribuerait même à maintenir l'indécision dans la mesure où réconcilier écologie, économie et social, les traiter à égalité comme si chacun était gagnant, lui semble une impossible gageure, à l'instar d'André Gide pour qui « choisir c'est renoncer ».

Après avoir mis le développement durable au centre de sa stratégie, notamment au moment de la création du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables en 2007, grand ministère intégrateur de

19 IDHES CNRS

20 ERMES Université de Nice

21 Centr'ERE Université du Québec Montréal

22 Chôros Ecole fédérale de Lausanne

politiques sectorielles, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer priorise désormais son action autour des transitions énergétique et écologique avec un prisme résolument environnemental et l'ambition de développer une filière économique « verte »²³. Par exemple, la conférence environnementale de 2013 a permis d'identifier cinq chantiers :

1. l'économie circulaire
2. les emplois et la transition écologique
3. la politique de l'eau
4. la biodiversité marine, la mer et les océans
5. l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Cette tendance à la segmentation va-t-elle s'accroître face au renforcement des enjeux climatiques et à ceux relatifs à l'accès aux ressources naturelles jusqu'à définitivement affaiblir le concept de développement durable ? Reiner Keller²⁴ va plus loin. Pour lui, à l'exception de la question du climat, l'environnement ne figure plus à l'agenda des médias et des urgences politiques. La complexité de nos sociétés modernes, leur faiblesse de décision politique affirmée et leur dynamique économique capitaliste constituent des facteurs contre-productifs pour la stratégie du développement durable.

De quelles transitions, de quelles transformations, de quel changement s'agit-il ?

Si la transition évoque le passage d'un état à un autre encore faut-il définir de quels états il est question.

Deux transitions sont aujourd'hui portées par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer : les transitions énergétique et écologique vers un développement durable.

La transition énergétique vise à préparer l'après-pétrole et à instaurer un modèle énergétique plus robuste et plus durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, aux évolutions des prix, à l'épuisement des ressources, aux impératifs de la protection de l'environnement.

Plus globale et intégrative, la transition écologique vers un développement durable se présente comme un chemin vers le développement durable, couplant innovations technologique et sociale pour permettre une transformation d'ampleur, mettant le progrès au service d'un nouveau modèle de société reposant sur le mieux consommer et le mieux vivre ensemble, pour une croissance économique écologique source d'opportunités pour tous et vecteur de progrès social.

Le ministère considère ainsi que le développement durable reste un modèle de développement à construire en passant notamment par les transitions énergétique et écologique. L'objectif de la transition écologique, dont la transition énergétique fait partie, est de permettre le développement durable.

Jacques Lévy précise pour sa part que le développement durable est avant tout une démarche contenant une composante procédurale essentielle et indissociable du projet. Le développement durable doit être compris selon lui comme un cadre de débats dont seuls les principes généraux sont explicités, un cadre de débats non seulement sur sa mise en œuvre mais également sur les schèmes d'actions qui peuvent découler de ses valeurs fondatrices, un cadre de débats pour permettre l'appropriation par tous les acteurs, à toutes les échelles, d'un questionnement mondial sur la question du développement. Pour Jacques Lévy, le débat public contemporain fait apparaître trois paradigmes, agro-industriel, néo-naturaliste et post-matérialiste, qui illustrent parfaitement la difficulté à trouver un consensus à partir de trois conceptions

23 *Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*

24 *Université Koblenz-Landau, Allemagne*

sociétales souvent opposées et qui aujourd’hui coexistent²⁵. Tout en s’interrogeant sur le devenir du développement durable, Jacques Lévy estime que le débat reste ouvert et que les modalités de la transition restent à définir pour tendre vers le modèle post-matérialiste qui lui semble des trois le plus respectueux des principes de développement durable.

Edgar Morin, plus radical, parle quant à lui de nécessaire bien qu’improbable métamorphose, processus d’auto-destruction et d’auto-reconstruction de nos sociétés, car pour lui l’histoire est épuisée et non les capacités créatrices de l’humanité. Des voies multiples, selon lui, se développent conjointement et se conjuguent en une pluralité de chemins réformateurs. Il faut, d’après Edgar Morin, nous dégager d’alternatives bornées auxquelles nous contrainst le monde de la connaissance et de la pensée hégémoniques. Il faut ainsi à la fois mondialiser et démondialiser, croître et décroître, développer et envelopper.

Les crises et les mutations majeures que nous connaissons et connaissons mettent en effet en évidence l’extraordinaire complexité et diversité de notre environnement global et nécessitent de recourir à des approches polymorphes et systémiques pour les anticiper, s’y adapter, s’en prémunir, les éviter voire les accompagner. Ainsi en appelle-t-on alors au développement durable pour nous inciter à évoluer vers une meilleure construction collective des questionnements intégrant des référentiels, des valeurs et des intérêts différenciés de l’ensemble des acteurs sur des territoires repensés dans leur tension entre local et global, temps long et temps court, pour une mise en œuvre des politiques publiques plus efficace et pertinente.

Pour répondre à ces enjeux, et en particulier pour accélérer la transition écologique en proposant des perspectives et des orientations dans une cohérence d’ensemble, le ministère a élaboré la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable afin que la transition écologique devienne l’objectif partagé et structurant des stratégies et des actions des acteurs publics et privés autour de neuf axes transversaux :

1. Développer des territoires durables et résilients
2. S’engager dans l’économie circulaire et sobre en carbone
3. Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales
4. Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
5. Accompagner la mutation écologique des activités économiques
6. Orienter la production de connaissances, la recherche et l’innovation vers la transition écologique
7. Éduquer, former et sensibiliser à la transition écologique
8. Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
9. Promouvoir le développement durable aux niveaux européen et international.

La stratégie nationale mise sur une adhésion collective et le partage de ces objectifs par l’ensemble des acteurs, ce qui est loin d’être gagné au regard des arguments du chapitre précédent. Jacques Lévy, s’interrogeant sur le devenir du développement durable, se demande ainsi si la dimension participative du développement durable, parce qu’elle est cohérente avec le cadre cognitif de ses concepteurs, se développera ou si au contraire elle peinera à s’imposer en raison du poids des experts, des résistances corporatistes en tout genre et de la difficulté pour la scène politique mondiale à se construire. Jean-Pierre Le Goff va même jusqu’à conclure son article « au nom du développement durable » par la conviction qu’une nouvelle avant-garde militante et bureaucratique s’est mise en place qui entend façonner les générations nouvelles selon sa propre conception du bien, creusant ainsi un peu plus la fracture sociale et le fossé entre gouvernants et gouvernés.

25 Voir tableau dans ressources inspirantes

Propositions / suggestions de questions pour les ateliers :

Comment piloter et animer la controverse autour du développement durable des territoires en appui des politiques publiques du ministère.

De quelles transitions territoriales s'agit-il, quels en sont les moteurs et leviers, quels en sont les acteurs. Quels en sont les effets négatifs indirects et comment s'en prémunir. Quelle est la nature concrète des changements à l'oeuvre.

Comment accompagner les transitions sur les territoires en termes de gouvernance, d'expertise, d'ingénierie territoriales. Quels processus mettre en place sur les territoires avec quels acteurs et quels outils.

Comment construire le processus de transition avec les acteurs des territoires. Quelle pédagogie déployer pour l'explicitier.

Que revêtent et révèlent ces concepts émergents tels que territoires résilients, territoires apprenants, qui apparaissent comme des conséquences ou des réponses aux transformations.

À quelles transformations assistons-nous dans les relations entre l'homme et la nature, territoire anthropisé et nature, l'urbain et le rural ?

TERRITOIRES

La polysémie du territoire

Tout comme le développement durable, la notion de territoire (durable) au mieux fait débat, au pire se vide de son sens au fur et à mesure de la généralisation de son utilisation et des concepts ou qualificatifs qui lui sont associés : systémique, apprenant, résilient, écologique, intégré...

D'après Frédéric Giraut²⁶, l'usage social du mot territoire tend en effet à proliférer sur fond de mondialisation, la géographie francophone en faisant un usage immodéré.

Au centre national de ressources textuelles et lexicales du CNRS, on ne recense pas moins d'une quinzaine de définitions :

Partie de la surface terrestre.

Étendue de terre, plus ou moins nettement délimitée, qui présente généralement une certaine unité, un caractère particulier.

Étendue de la surface terrestre où est établie une collectivité humaine.

Espace borné par des frontières, soumis à une autorité politique qui lui est propre, considéré en droit comme un élément constitutif de l'État et comme limite de compétence des gouvernants.

Espace géographique ne constituant pas un État souverain, mais qui forme une partie d'un tel État et jouit d'un statut particulier.

Subdivision d'un pays sur laquelle s'exerce une autorité, une juridiction particulière ; par extension, espace où une personne exerce sa fonction.

Étendue de pays formant une circonscription politique.

Région ayant un caractère propre, province.

Étendue de terre, espace où sont circonscrits une activité, un phénomène.

Lieu, espace où se produit quelque chose, réservé à quelque chose.

Lieu, espace qu'une personne considère comme sien, où elle se sent à l'aise.

Ce sur quoi porte, s'applique quelque chose, ce qui en constitue le contenu, la matière.

Domaine d'intimité d'une personne.

Espace d'étendue variable dont un animal, un couple, un groupe interdit l'accès à ses congénères et parfois à d'autres espèces, pendant une période plus ou moins longue selon les activités qui y sont déployées.

26 Université de Genève département géographie environnement

Dans son ouvrage « Archéologie du territoire, de l'Égée au Sahara », Georgia Kourtessi-Philippakis²⁷ en donne une définition très riche et relativement complète. Elle nous explique que le comportement territorial humain est un phénomène d'écologie éthologique avec un fond instinctif qui se manifeste à propos des espaces plus ou moins exclusifs délimités par des frontières, marqueurs ou autres structures, espaces que les individus ou les groupes occupent émotionnellement et où ils se déploient afin d'éviter la venue d'autres individus ou groupes²⁸. La territorialité exprime donc la tentative par un individu ou un groupe d'affecter, d'influencer ou de contrôler d'autres personnes, phénomènes ou relations et d'imposer son contrôle sur une aire géographique, appelée territoire.

Le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes humains qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité²⁹. Le territoire est un investissement affectif et culturel que les sociétés placent dans leur espace de vie. Le territoire s'apprend, se défend, s'invente et se réinvente. Il est lieu d'enracinement, il est au cœur de l'identité. On apprend aussi qu'un territoire, c'est d'abord une convivialité, un ensemble de lieux où s'exprime la culture, ou encore une relation qui lie les hommes à leur terre et dans le même mouvement fonde leur identité culturelle³⁰. Un territoire est un lieu de vie, de pensée et d'action dans lequel et grâce auquel un individu ou un groupe se reconnaît, dote ce qui l'entoure de sens et se dote lui-même de sens, met en route un processus identificatoire et identitaire. Ces territoires humains peuvent être un espace villageois, un espace urbain, mais aussi un mythe fondateur ou un livre (la Bible, le Coran) qui suscitent des comportements de type religieux. D'une certaine manière, tout territoire social est un phénomène immatériel et symbolique. Tout élément, même physique ou biologique, n'entre dans la composition d'un territoire qu'après être passé par le crible d'un processus de symbolisation qui le dématérialise en quelque sorte. Tout territoire social est un produit de l'imaginaire humain³¹.

Elle ajoute que la notion de territoire chez l'homme a tenu une place particulièrement importante dans la géographie moderne : la géographie humaine a mis l'accent sur des facteurs historiques et culturels et la géographie politique a développé une réflexion importante sur la notion de limite, thème central de la territorialité³². Si la géographie est la science maîtresse de tout ce qui a un rapport avec l'espace, la psychologie est la discipline principale qui traite les phénomènes du comportement, discipline incontournable, de ce fait, pour l'étude de la notion de territoire. Les implications de la psychanalyse et de la psychiatrie ont soulevé des questions importantes dans le domaine de la relation du comportement des individus et des groupes avec l'environnement social.

C'est pourquoi les sociologues se sont intéressés à leur tour à ce phénomène. Au début, l'objet des recherches a été orienté vers les sociétés urbaines et la discipline a été qualifiée d'écologie humaine. Ce dernier concept a été restreint à la sociologie urbaine, mais il a été aussi utilisé en médecine, pour explorer les relations environnementales des maladies.

En fait, le territoire, aussi bien chez les animaux que chez l'homme, est un phénomène écologique puisqu'il se réfère aux relations des organismes avec leur milieu³³.

Pour Georgia Kourtessi-Philippakis, beaucoup pensent que l'étude du territoire, une science des territoires, devrait être une discipline à part où l'éthologie, la psychologie animale et l'écologie se combineraient avec succès et où l'ethnologie, l'anthropologie physique et la sociologie auraient beaucoup à gagner, spécialement depuis que le comportement humain n'est plus étudié de façon isolée³⁴.

27 *Université d'Athènes département histoire et archéologie*

28 *D. R. Sack, Human Territoriality...*

29 *G. Di Meo, Géographie sociale...*

30 *J. Bonnemaïson, « Voyage... ».*

31 *Y. Barel, « Le social et ses territoires ».*

32 *S. N. B. Jones, « Boundary concepts... »*

33 *F. Pitelka, « Numbers, breeding schedule... ».*

34 *T. Malmberg, Human Territoriality...*

On retrouve ces concepts dans les définitions données au territoire par des géographes comme Jacques Lévy et Michel Lussault³⁵ qui le définissent comme un agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité, ou dans celle de Maryvonne Le Berre³⁶ qui le définit comme une portion de surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa production et la satisfaction de ses besoins vitaux.

Pour Alexandre Moine³⁷ dans « Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie » le territoire est avant tout un système, une construction intellectuelle mouvante, évolutive, floue, dont les caractéristiques correspondent à celles que l'on peut attribuer au principe de complexité³⁸. Le territoire serait un tout composé de trois sous-systèmes et de relations multiples, notamment des boucles de rétroaction positives ou négatives :

1. l'espace géographique, approprié par l'homme, aménagé et au sein duquel apparaissent des organisations spatiales et de multiples interactions fondées sur les interrelations entre les sous-systèmes qui le composent (naturel, anthropisé, social et institutionnalisé) ;
2. le système des représentations de l'espace géographique, ensemble de filtres (individuel, idéologique, sociétal) qui influence les acteurs dans leurs prises de décisions et les individus dans l'ensemble de leurs choix, selon deux temps :
 - lors de l'observation de ce qu'est l'espace géographique ;
 - lors de la projection de ce que sera l'espace géographique après le choix d'une action ;
3. le système des acteurs qui agissent consciemment ou inconsciemment sur l'espace géographique, influencés par leurs filtres, et suivant leur position au sein de ce système.

Nouveau conseil aux territoires, égalité des territoires, schéma de cohérence territoriale, observatoire des territoires, analyse territoriale, grand territoire, échelle territoriale, aménagement du territoire, projet de territoire, territoire de projet, diagnostic territorial, territoires ruraux, territoires urbains, territoires périurbains, économie des territoires, « Territoires 2040 », « Territoires durables 2030 », pôle territorial, etc., on notera que la référence au territoire est pléthorique au sein des deux ministères, de l'environnement et du logement, sans pour autant que cette notion soit clairement et précisément définie au préalable, comme si « elle allait de soi ». Les débats sans fin dans l'administration sur la question du périmètre pertinent illustrent en outre parfaitement la difficulté à définir le territoire sur lequel doit s'appliquer telle ou telle politique, tel ou tel outil, telle ou telle compétence. Pour Éric de Fenoyl³⁹, il n'existe d'ailleurs pas de périmètre pertinent pour la mise en œuvre d'un projet ou encore pour l'exercice de compétences. Les progrès technologiques ont selon lui en effet permis aux hommes de surmonter les obstacles géographiques ou topographiques, prenant pour exemple le fait que, les bassins de vie correspondant rarement aux bassins versants, le périmètre pertinent pour le développement économique n'est souvent pas le périmètre pertinent pour la prévention du risque d'inondation.

Refonder l'action publique sur des territoires réinventés

Pour Frédéric Giraut, le territoire des géographes est accusé d'être réducteur, obsolète et mystifiant.

Réducteur, parce qu'il ne rend pas compte des réalités hybrides, des faits de transition⁴⁰, de la nature mobile des rapports

35 *ENS lettres et sciences humaines*

36 *CNRS Théma*

37 *CNRS Université de Franche-Comté*

38 *De Rosnay*

39 *Avocat, FIDAL*

40 *Painter*

sociaux dans l'espace⁴¹ et parce qu'il prend en compte de façon exclusive les pratiques et comportements dominants⁴².

Obsolète, parce qu'il disparaît au profit des réseaux dans un contexte de mondialisation et de métropolisation⁴³. En effet, comme le décrit Arjun Appaduria⁴⁴, la mondialisation crée une nouvelle circulation de l'information et de la culture, propagation qu'il catégorise en cinq « paysages » ou « scapes » :

1. Ethnoscares : la circulation des personnes avec l'avènement d'un transport facilité (migration, diaspora).
2. Mediascares : le développement des médias de masse à travers le monde donnant à voir toutes les cultures d'un bout à l'autre de la planète.
3. Technoscares : la production technologique dans un environnement sans limite grâce aux sociétés internationales ou transnationales.
4. Financescares : le mouvement de l'argent dont la traçabilité est de plus en plus faible.
5. Ideoscares : la circulation des idées politiques d'une région à l'autre du globe.

Chacun de ces « paysages » est, d'après Arjun Appaduria, fluide. Il construit un monde imaginaire, éloigné des réalités tangibles, désiré et imaginé par des individus dispersés à travers le monde.

Mystifiant enfin, parce que certains enjeux sociaux et économiques majeurs ne peuvent être perçus ou compris dans le cadre étroit d'un territoire circonscrit. Ainsi par exemple, les transferts financiers issus de la spéculation sur la production s'effectuent en se jouant des frontières territoriales ; la fluidité du capital lui permet de s'accumuler indépendamment de la localisation de la production⁴⁵.

Cette complexité territoriale ne doit pas cependant nous conduire à la conclusion que Jacques Lévy faisait en 1993 : « avons-nous encore vraiment besoin du territoire ? ». Il nous faut au contraire considérer comme Frédéric Giraut que cette complexité est l'expression spatiale des mutations sociales et des différentes facettes de la postmodernité, que l'enjeu territorial existe et que les modèles territoriaux ne sont pas neutres dans la mesure où ils peuvent accroître la capacité ou l'incapacité régulatrice territoriale. Ce sont finalement, d'après Frédéric Giraut, les vertus potentielles, en termes de justice ou d'injustice socio-spatiale⁴⁶, d'inclusion-exclusion⁴⁷ du territoire politique intégrateur qui ressortent mais aussi les enjeux de ses recompositions et les risques de sa fragmentation, de sa dislocation ; restant conscient que l'enjeu est autant dans la nature des territoires pluriels et leurs agencements que dans leur articulation avec l'englobant.

Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines du développement durable, de l'environnement et des technologies vertes, de la transition énergétique et de l'énergie, notamment en matière tarifaire, du climat, de la prévention des risques naturels et technologiques, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement, de la mer, à l'exception de la construction et de la réparation navales, ainsi que dans les domaines des pêches maritimes et de l'aquaculture. Il promeut une gestion durable des ressources rares.

Le ministère du Logement et de l'Habitat durable prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière de logement, de développement équilibré du territoire et de solidarités entre les territoires. Il concourt à la cohésion

41 *Retailé, Stock, Cattan*

42 *Hancock, Cattan*

43 *Veltz, Castells, Lévy, Söderstrom*

44 *Université de Chicago, Modernity at Large*

45 *Cox, Davezies*

46 *Reynaud*

47 *Agamben*

économique et sociale de la région capitale et des autres territoires. Il veille à la réduction des inégalités territoriales, notamment en matière de logement.

Comme on le voit pour ces deux ministères, les territoires représentent des enjeux essentiels devant toutefois être pris en compte dans toute leur complexité, ce qui est trop peu souvent le cas. Ces enjeux renvoient en effet à des questionnements larges et difficiles, tant du point de vue disciplinaire que temporel ou scalaire, et doivent tenir compte du nécessaire changement de paradigme autour de l'action territoriale collective et du rapport au cadre de vie induit par les objectifs de durabilité et de soutenabilité. Ainsi, sans pouvoir et vouloir être exhaustif, les interactions entre espaces agricoles et milieux urbains, espaces ouverts et espaces fermés, connectés ou isolés, nature et artefacts, espaces urbanisés, périurbains et non bâtis, réseaux physiques et flux numériques, la participation citoyenne à la construction d'un cadre de vie partagé, les organisations politiques des territoires et leurs évolutions, la prise en compte des paysages en tant que lecture de la complexité du monde, l'inscription de l'urbain dans le grand territoire voire dans l'immensité, bien que finie, d'un environnement planétaire (versus l'introduction de la nature en ville), les mises en réseau systémiques des métropoles, l'impact du numérique sur l'aménagement des territoires, les effets des transitions énergétiques, économiques et écologiques sur les territoires et les paysages⁴⁸, etc., sont autant de sujets à défricher dans le cadre d'une réflexion sur les territoires en appui des politiques publiques et, rendant la tâche encore plus ardue, à investir de façon systémique.

Pour autant, des résultats de la recherche existent déjà sur ces sujets. Ils ne sont toutefois pas toujours le fruit de regards croisés et de travaux pluri ou transdisciplinaires. Par ailleurs, ils irriguent insuffisamment la décision et l'action publiques pour les objectiver et les légitimer. Les questions que se posent les acteurs des territoires (dont les citoyens) et les décideurs publics, et les situations qu'ils vivent, ne sont pas toujours relayées vers les équipes de recherche pour qu'elles nourrissent leur questionnement et orientent leurs réflexions. Les travaux des équipes de recherche font en outre l'objet de peu d'expérimentations avec les acteurs des territoires et de peu d'évaluations qui permettraient pourtant d'évaluer, de renouveler et de réorienter les questionnements, en s'inspirant par exemple des laboratoires d'innovation territoriale ou du design de politiques publiques comme la 27^e Région⁴⁹.

La recherche, s'affranchissant des disciplines dans un premier temps, pourrait davantage partir des territoires, ou d'un territoire spécifique, pour analyser et comprendre comment les problématiques se fabriquent pour monter en généralité et recouvrer un champ disciplinaire dans un second temps donnant lieu à des résultats faisant à leur tour l'objet d'expérimentations territorialisées.

Propositions / suggestions de questions pour les ateliers :

nb : certaines questions listées précédemment concernent également les territoires.

Y-a-t-il une acception spécifique du terme territoire selon la politique dont il est l'objet. Que révèlent ces nuances sémantiques.

Quels types de territoires les transitions à l'œuvre façonnent-elles.

Comment tenir compte des caractères physique, virtuel ou numérique des différents espaces dans la conception des politiques territoriales, comment s'articulent-ils.

Quelles sont les valeurs données aux différents territoires en fonction des politiques mises en œuvre. Quelles sont les interactions entre ces différentes conceptions.

Comment combiner local et global, articuler les échelles temporelles et spatiales dans l'action territoriale. Quelles sont les tensions entre ces différentes échelles, existe-t-il des concurrences entre elles, des complémentarités.

48 Yves Luginbühl

49 Voir ressources

Quels seront les impacts environnementaux sur les territoires de la réforme territoriale ?

Comment tenir compte de l'effacement de la réalité physique des territoires par leur mise en réseaux (de toutes natures) notamment et l'effacement induit des organisations territoriales dont l'État.

Quels champs disciplinaires convier pour définir le concept de territoire et pouvoir embrasser toute sa complexité pour élaborer des politiques adaptées tant aux contextes locaux qu'aux enjeux planétaires.

PAYSAGES

« Transitions énergétique, écologique et économique, gouvernance territoriale et paysagère »

Voir article rédigé par Yves Luginbühl : Transitions énergétique, écologique et économique, gouvernance territoriale et paysagère : T3EGTP

COMPLEXITÉ

Une nécessaire réflexivité, une prise en compte de l'incertitude et de la complexité

Face à cette complexité et à la montée des incertitudes, la tentation peut être grande de faire appel à la fragmentation, à la réductionnisme, à la simplification, à la segmentation comme en attestent l'organisation et le fonctionnement de nos institutions comme récemment la courte vie du grand ministère d'État du développement durable.

Or, comme l'écrit Edgar Morin, quand la spécialisation atteint un niveau où la relation entre le global et le local n'est pas perçue, où la pensée de l'ensemble du contexte n'est pas présente, l'organisation devient aveugle, se bureaucratise, se compartimente en secteurs qui ne communiquent plus ; chacun acceptant alors la responsabilité de son secteur minimise tout en perdant de vue le sens de l'ensemble et le sens de la solidarité avec l'ensemble. Edgar Morin milite pour une pensée complexe, pour la complexité prise au sens de son étymologie « complexus » qui signifie « ce qui est tissé ensemble » dans un enchevêtrement d'entrelacements « plexus » car, pour lui, « à la base de toute connaissance ce n'est pas l'objet isolé, c'est le système ». Il propose de développer une connaissance comme une symphonie là où il n'existe pas de fondement de certitude à partir duquel on puisse développer une connaissance vraie. On ne peut pas parler selon lui de la connaissance comme d'une architecture avec une pierre de base sur laquelle on construirait une connaissance vraie, mais on peut lancer des thèmes qui vont s'entre-nouer d'eux-mêmes.

Mael Le Briand⁵⁰ identifie des pistes pour aborder la complexité. Plusieurs chercheurs proposent la solution du dialogue ouvert qui doit nous aider à prendre conscience de nos modèles individuels et collectifs et reconnaître cette image de l'univers où tout est interdépendant. Outre le dialogue, d'autres pratiques peuvent modifier les modèles mentaux comme les organisations apprenantes⁵¹, les approches holistiques ou la pensée systémique qui permettent de remédier aux limitations d'une pensée linéaire, réductionniste et mécaniste⁵².

Pour Reiner Keller, la connaissance scientifiquement construite des faits de la réalité et de ses processus est bien sûr indispensable et ne doit pas être dissoute dans un pluralisme de salon. D'un autre côté, ajoute-t-il, il n'y aura pas, non plus, un savoir objectif comme par le passé. Il faudra plutôt faire avec des fictions de savoir socialement objectivées, à durée limitée. Le caractère nécessairement provisoire et l'ambiguïté du principe des connaissances scientifiques doivent être reconnus, de même qu'une place importante doit être accordée à d'autres types de savoir et de valeur.

50 *Journaliste France 24*

51 *Chris Argyris*

52 *Peter Senge*

Le ministère de l'Environnement doit réfléchir pour sa propre administration à la mise en place d'une organisation et de processus propices à la gestion de la complexité territoriale.

Penser la complexité dans un nouveau rapport entre science et politique

Reiner Keller constate une fuite du politique et une prégnance de la science dans le bilan qu'il fait des actions collectives de développement durable en Allemagne et en France. Selon lui, au cœur du développement durable, nous retrouvons une renaissance forte du grand mythe moderne de la science et de l'expertise scientifique. Cependant, compte tenu de l'urgence et de l'ampleur du problème, le consensus scientifique sur le diagnostic des causes et sur les actions à mener ne doit pas être une condition préalable aux réponses politiques et sociales. Bien au contraire, la politique doit contribuer à délivrer le savoir scientifique dans ce défi impossible.

Ainsi selon lui, l'idée directrice de développement durable crée une nouvelle relation entre la science et la politique. Le développement durable ne fonctionne que comme un processus de délibération permanent, comme une politique en mouvement. L'existence de conflits à propos de la revendication des connaissances scientifiques apparaît alors comme une « normalité » dans une nouvelle perspective : il n'est plus question des problèmes d'un savoir incomplet, mais des conflits qui lui sont inhérents et qui résultent systématiquement de la complexité de sa production, conclut-il.

Ce point de vue est partagé par Yves Le Bars⁵³, dans son article « Le nouvel âge de la décision publique » dans lequel il décrit trois âges de la décision publique en France. Expert et décideur commencent par se confondre avant que les pouvoirs publics ne s'appuient sur plusieurs experts ; les uns et les autres apprennent aujourd'hui à tenir compte des autres acteurs. C'est selon lui à un changement culturel que les experts et les scientifiques, les pouvoirs publics et leurs partenaires sont appelés, pour tenir leurs rôles dans un mode d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques adapté à la situation sociale et économique d'aujourd'hui. C'est un cadre stratégique qu'il s'agit d'élaborer pour la cohérence des actions des acteurs autonomes, répondant à des rationalités différentes. La décision contemporaine est ainsi un « récit multi-rationnel » marqué par la reconnaissance de plusieurs buts simultanés⁵⁴.

L'expertise et la recherche conduites en appui des politiques des ministères de l'Environnement et du Logement doivent par conséquent désormais se doubler d'une culture de la controverse, favoriser l'émergence et la contribution de tous les savoirs, des plus profanes aux plus experts, et permettre la concomitance des différents domaines scientifiques et courants de pensée, pour penser la complexité du monde⁵⁵.

Propositions / suggestions de questions pour les ateliers :

nb : certaines questions listées précédemment concernent également la complexité.

Comment mettre l'expérimentation au service de la conception des politiques publiques ?

Quels outils concevoir et déployer pour gérer et évaluer la complexité ?

Comment conduire la controverse et tenir compte des conflits sans les ignorer dans la fabrication de l'action publique ?

Comment faire interagir territoires et politiques ?

Comment rendre compte de la complexité territoriale dans l'information donnée aux citoyens ?

Comment cartographier la complexité territoriale ?

53 AFPCN

54 Lucien Sfez

55 Cf Programme REPERE : <http://www.programme-repere.fr/>

Paroles d'acteurs,

membres de l'équipe projet nationale

On trouvera ci-dessous trois témoignages de membres de l'équipe projet nationale, qui font un retour sur la démarche de préfiguration du premier semestre 2015.

Élise Soufflet-Leclerc

Paysagiste, je travaille actuellement en service déconcentré du MEEM (DREAL) comme chargée de mission paysage et inspectrice des sites. J'étais membre du comité d'orientation du programme Paysage et développement durable (PDD). J'ai pu constater au cours de mes différents postes combien les univers de la recherche et des services techniques (centraux ou déconcentrés) peuvent être éloignés : différences de temporalité de travail, de méthodes, d'objectifs, de langages, de références, de réseaux. Pour moi, suivre un programme de recherche, c'est prendre le temps de la mise à distance nécessaire avec le quotidien, questionner les pratiques et mes pratiques, le sens des politiques, tant dans leurs objectifs que dans les moyens mis en œuvre. Je le considère presque comme une démarche de formation continue personnelle.

Quelle place des acteurs de terrain dans les projets de recherche « classiques » ?

Dans le programme PDD2, chaque projet de recherche était suivi par un membre du conseil scientifique (CS) et du comité d'orientation (CO). L'intention était positive, mais on restait dans un suivi à distance qui a créé peu d'interactions. En revanche, lors du colloque final de PDD2 en juin 2014, une matinée était consacrée à une visite sur la commune de l'île-Saint-Denis, organisée par des binômes CS-CO. Appréhender ensemble un terrain, mettre en place ensemble un protocole de visite et une restitution, voilà une belle occasion de s'enrichir mutuellement. Ce processus était propice à de vrais échanges. En bref, les conditions de la rencontre et de l'enrichissement mutuel doivent être repensées, au-delà des rencontres interpersonnelles. J'ai donc accueilli avec un grand intérêt cette démarche de recherche-action.

Quels bénéfices attendus à la mise en place d'ateliers en région ?

La mise en place d'une préfiguration des ateliers intégrant des expérimentations a permis d'identifier une palette d'outils et de méthodes susceptibles d'apporter des bénéfices mutuels. La production du document-cadre « Paysages, Territoires, Transitions. Invariants, enseignements, récit et ressources inspirantes d'une démarche de préfiguration » vise à transmettre plus largement ces enseignements.

1- une équipe locale, ferment d'un réseau d'acteurs du paysage durable

Le ministère encourage la mise en place de réseaux paysage en région, à l'image du réseau de Midi-Pyrénées actif et fécond depuis plus de dix ans. En Pays-de-la-Loire, la DREAL essaye de constituer un réseau mais pour qu'il vive, il faut se donner des objectifs à atteindre collectivement, qui engagent les différents partenaires vers des bénéfices mutuels. Après un séminaire « Paysages, tous acteurs ! » en janvier 2014, un atlas des paysages sur les cinq départements, il faut entrer davantage dans les défis auxquels sont confrontés les territoires pour rendre utiles et plus efficaces l'approche paysagère et le travail en réseau. Ces ateliers de recherche-action seraient une occasion d'accompagner les

partenaires des ateliers et ainsi structurer un réseau local durable, fort d'expériences partagées et de défis relevés. Les services déconcentrés connaissent des évolutions importantes. La cohérence des politiques publiques mises en œuvre est un défi quotidien, surtout sur les mutations écologiques et énergétiques, et les réflexions sur les modèles économiques sont peu présentes. Les fusions de Régions en cours réinterrogent les missions et les modalités de mises en œuvre des politiques publiques. L'accompagnement sur le terrain des collectivités sur les différentes transitions pourrait être un positionnement judicieux et positif, mais aussi fédérateur des DREAL de « deuxième génération ».

2- Le besoin de démarches innovantes pour créer des sites pilotes exemplaires

En période de crise et de grandes transitions, on a besoin de territoires, urbains, ruraux, grands, petits... qui osent, qui expérimentent. C'est plus facile pour convaincre « les autres » que l'on peut faire autrement. Rien ne vaut le dialogue d'élu à élu, de technicien à technicien. On a besoin de ces émergences pour fédérer et accompagner les territoires.

Et quels bénéfices pour le paysage ?

Les liens entre paysage et démocratie, paysage et bien-être, paysage et projet, paysage comme produit de l'économie, ont été identifiés et qualifiés par les premiers programmes de recherche (PPP, PDD1, PDD2...). Le mot paysage est peu présent dans les premiers écrits de PTT. Après avoir étudié le paysage comme objet de recherche en soi, le mot paysage s'efface un peu et « retournerait » comme matrice des territoires. Le mot paysage aurait acquis peut être une légitimité suffisante, une maturité, pour ne plus être un objet dissocié, mais un processus intégrateur des dynamiques à l'œuvre, un vecteur d'accompagnement des acteurs des territoires dans le défi des transitions et du bien-être de leurs populations.

Richard Raymond

Je suis chargé de recherche au CNRS. Ingénieur agronome et ingénieur civil du GREF, docteur de l'université Paris 1, je m'intéresse aux processus de coordination entre acteurs à partir du partage de convictions et de la création d'épistémès⁵⁶. Mes recherches portent sur les modes de diffusion des idées concernant la biodiversité et la nature.

Je pense que le paysage est une forme d'expérience au territoire... Si le paysage est bien cette forme d'expérience, alors il est lié à la visée de celui qui la mène. Cette visée, pour le scientifique que je suis, dépend sans aucun doute des questions auxquelles je tente d'apporter quelques réponses... Ainsi, en suivant la présentation de ce qu'est une démarche de recherche-action qui nous a été faite lors des séances de travail « Paysages, Territoires, Transitions », il convient, d'abord, de préciser qui je suis, d'expliciter mon regard sur le paysage pour décrire ce que je peux offrir au collectif engagé dans cette démarche. Puis, pour préciser cette offre, je proposerai quelques interprétations des travaux et réflexions que nous avons partagés depuis six mois.

Depuis quel point de vue est-ce que je regarde le paysage ?

Ingénieur agronome, j'ai réalisé une thèse en géographie. Mais, au-delà de ces disciplines, ma formation scientifique est marquée par la biologie, la philosophie analytique et les sciences cognitives. Je suis, aujourd'hui, chercheur au CNRS, recruté dans une section non-disciplinaire dont l'activité se structure autour de trois mots clefs : Espaces-Sociétés-Territoires. Au vu de ces croisements disciplinaires (et peut-être aussi de mon caractère), on a pu dire, parfois, que je suis indiscipliné. Je le suis sans doute sans pour autant renoncer à l'exigence de rigueur nécessaire à l'activité scientifique.

Je tente, avec d'autres, de saisir les facteurs qui structurent les différentes manières dont les acteurs sociaux se coordonnent pour définir, ensemble, leurs aspirations sur le devenir de leurs territoires et pour agir sur leurs

56 *Epistémès : ensemble de convictions partagées par un collectif*

environnements. Parmi ces facteurs, je me concentre sur le partage d'idées, de savoirs ou de convictions. Ces idées et ces savoirs, vrais ou faux, partiels ou globaux, vont dessiner les objectifs de gestion et les manières de les atteindre. Je considère ainsi que le partage de savoirs est une forme efficace de coordination des différents acteurs sociaux.

Dans les processus de partage d'idées, de savoirs ou de convictions, je travaille plus particulièrement la question de la référence. Je m'interroge ainsi sur ce qui est désigné par des catégories englobantes, comme « nature », et sur la place qu'occupent les possibilités d'éprouver, par l'expérience, une idée. Les partages de ces savoirs et les processus de construction des épistémès suivent diverses modalités de justification/légitimation dont les jeux de pouvoir sont rarement absents.

Ainsi, je m'intéresse au paysage parce que c'est une forme de rapport importante aux territoires et au cadre de vie, mais aussi parce que c'est le support d'expériences cognitives diverses mais toujours situées (dans le temps, dans l'espace, dans la société). Cette forme d'expérience participe, c'est l'hypothèse que je formule, à la « mise à l'épreuve » des idées et croyances et à la construction de ces épistémès.

Ainsi un projet de recherche s'est intéressé aux territoires et aux paysages marqués ou articulés autour de discontinuités morphologiques qui marquent (de manière franche ou sous la forme de transitions douces) les bords de la ville, de l'urbain, et le début de son environnement. Ce projet, dont j'ai assuré la coordination, a été conduit dans le cadre du programme « Paysages et Développement Durable 2 » financé par le MEEM. Il a permis, entre autres, de saisir les représentations/idées qui guident des relations des urbains à leur environnement immédiat. Ces résultats réaffirment la dimension politique du paysage et des projets qui s'en réclament.

Mes interprétations de six mois de travaux, d'expériences, d'échanges

Ce que je retiens des travaux engagés dans le cadre de « Paysages, Territoires, Transitions », c'est, d'abord, la richesse des questionnements produits. Ces questionnements ont émergé d'une mise en relation permanente entre théorie et réalité. Ils ont été structurés à partir d'un double mouvement. Le premier part de l'analyse de situations (l'agglomération rennaise, les jardins partagés parisiens, un écoquartier, un site d'implantation d'éolienne...). Dans ce cas, le terrain est premier, les conclusions et interprétations en découlent (nécessaire engagement citoyen, autonomie alimentaire...). Mais ce premier mouvement a son pendant qui part de constructions théoriques (les possibles modalités d'implantation de chaudières bois, l'intérêt des circuits courts...). Ces constructions sont alors éprouvées à l'aune de diverses situations concrètes. La réalité des terrains est alors convoquée pour éprouver, vérifier, affiner les analyses. Ainsi, les apports de ces six mois de travaux sont bien le fruit d'une interaction féconde entre analyses et expériences, entre terrains et constructions intellectuelles, entre pratiques et recherches. Que retenir de ces apports en ce qui concerne les trois mots clefs de « Paysages, Territoires, Transitions » ?

De Transitions (au pluriel) à transition (au singulier)

Commençons par la fin du triptyque que nous avons travaillé, par la notion de transition. D'évidence, elle nous a posé problème dès lors que nous l'avons interrogée. Si une transition est le passage d'un état à un autre, nous avons buté sur la définition de l'état vers lequel cette transition conduit. L'idée séduisante de faire « comme si » ce vers quoi nous irions était évident, nécessaire, s'est trouvée bousculée par les réalités de terrain convoquées dans nos ateliers. Les contingences locales limitent l'application de modèles prédéfinis et, en même temps, c'est dans ces contingences, c'est à partir de ces contingences que des alternatives aux modes de penser habituel émergent... Ainsi, s'il y a transition, si cette transition est souhaitable, il est délicat de prédire, aujourd'hui, ce que sera demain...

En revanche, nous avons identifié que, en de nombreuses situations, de nombreux groupes sociaux étaient à un seuil (les citadins veulent changer leur mode d'approvisionnement alimentaire, les agriculteurs se rendent compte de la nécessité de produire autrement...). Il existe une aspiration au changement, même si ce changement reste mal défini. Les raisons de ces aspirations sont nombreuses : quête de mieux-être, problèmes environnementaux,

questionnements éthiques, interrogations fonctionnalistes... De même, les manières de franchir ce seuil, d'engager le changement sont diverses. Parfois encouragées par les institutions en place qui font la promotion de projets nouveaux, parfois à l'initiative d'acteurs locaux qui se saisissent d'une question, d'une aspiration, d'une opportunité. Derrière cette diversité se cachent parfois des innovations, parfois des alternatives redécouvertes. Mais, innovations ou alternatives, ces objectifs articulent tous et dépassent souvent les transitions habituellement appelées : économique, énergétique, écologique... pour leur adjoindre une dimension politique, scientifique, sociale, agricole...

Ainsi, il s'agit moins d'interroger une transition particulière, même en lien avec d'autres transitions, que d'observer, de suivre, d'initier une transition globale, complexe, qui mêle et entremêle diverses dimensions. Ces objectifs et les modèles de développement qui les portent, restent à dessiner, à construire, à inventer... Mais cette invention doit se faire, afin d'éviter les constructions utopiques, en lien étroit avec l'espace que nous habitons : avec le territoire. Les territoires.

Les Territoires, lieux de rencontre et d'engagement, scènes de responsabilité

L'ensemble des territoires convoqués lors de nos échanges a été, lui aussi, marqué par la diversité. Nous nous sommes référés à des territoires urbains et à des territoires ruraux ; des territoires considérés comme remarquables ou des territoires moins remarquables. Nous avons évoqué de vastes territoires, rassemblant des populations nombreuses ou des territoires plus petits, parfois centrés sur une famille. Nous avons travaillé des territoires riches ou des territoires marqués par des difficultés sociales... De même, ces territoires apparaissent à diverses échelles.

Parmi ces territoires, certains s'approprient les transitions à venir marquant ainsi une forme de résilience, résistant aux changements. D'autres émergent de ces changements, marquant des recompositions socio-spatiales radicales. De nouvelles organisations politiques se créent et s'inscrivent dans l'espace que nous habitons. Des alternatives aux territoires existants se font jour... Ces nouveaux territoires transcendent les découpages administratifs. Ils se surimposent et révèlent de nouvelles formes d'appropriation de l'espace, de nouvelles lignes de responsabilité pour de nombreux acteurs... Des acteurs dont la mobilisation dépasse le triptyque habituel science-opérationnel-public. Ces acteurs sont, en particulier, mis en relation par les perceptions du territoire qu'ils partagent, les paysages.

Paysages, ferments de projets

Bien sûr quand on aborde les paysages, dès que le mot est prononcé, des positions de principe s'affirment. Des autorités se lèvent. La diversité des paysages serait irréductible. Celle des valeurs et des représentations associées aux paysages serait incommensurable. La complexité même du paysage s'imposerait. Sa réduction serait impossible. Et aux simplifications explicites, on préfère la confusion d'une rhétorique rodée... Ces positions rendent délicates les tentatives de comparaisons et de mises en perspective. Elles confortent l'immobilisme et la répétition incessante d'un discours bien rodé regrettant, in fine, que le paysage ne soit pas mieux pris en compte...

Mais il y a eu au cours de ces six mois d'échanges, une sorte de renouveau. De nombreuses questions, posées aux perceptions que les populations ont des territoires qu'elles habitent ou parcourent, ont émergé des expériences rapportées. Au-delà des injonctions ou des discours promouvant la participation et la différence, il y a en germe dans les travaux entrepris une envie, un défi, un devoir de se confronter à la réalité des changements à l'œuvre ou des changements espérés. Le paysage rassemble alors ce qui existe en un territoire : l'espace perçu, ceux qui le perçoivent et l'acte perceptif lui-même ; il rassemble faits et interprétations, il convoque états et dynamiques, passé et avenir... Il devient à la fois le socle et le ferment de projets.

En conclusion, des apports de « Paysages, Territoires, Transitions » à la recherche

Parce que le paysage est complexe, il rend visible un ensemble de propriétés émergentes. À l'évidence, un paysage rend compte de faits insaisissables lorsqu'on s'intéresse à chacune des parties qui le composent : il permet, en particulier, de deviner les formes de transitions, ce qui les motive, ce qui les guide... Parce que le paysage est un lien, une expérience au territoire, il oblige à se confronter à la réalité, à accepter de tester les discours et théories, d'éprouver nos assertions. Le paysage permet ainsi d'observer et de tenter de comprendre comment, dans ces territoires, les différents savoirs, représentations et projets s'articulent, luttent, s'effacent, dominant, et, finalement, construisent des épistémès cohérentes. Comment ces savoirs, ces représentations, ces projets et ces pratiques coexistent, s'imposent, sont sélectionnés ?

Pour ce faire, le choix de s'engager dans un processus de recherche-action sur des territoires-ateliers offre des opportunités et s'impose, pour finir, comme un défi pour dépasser les positions de principe, confortables mais inopérantes. Cette démarche s'impose parce qu'elle permet aux questions d'émerger des situations. Ascendante, cette démarche est, en définitive, propice à la découverte d'innovations, d'alternatives aux discours et pensées savamment orchestrées par ailleurs. C'est aussi dans ces ateliers « en vrai », ces ateliers grandeur nature que le scientifique pourra tester, éprouver ses analyses et ses interprétations. C'est enfin dans ces ateliers que cette mise à l'épreuve se fera de façon collégiale en rassemblant tous les acteurs concernés par ces transitions. Ces apports lient recherche et action en un même mouvement. L'engagement de chacun est nécessaire, guidé par un impératif, celui de ne pas décevoir. Ainsi, l'articulation entre recherche scientifique et action apparaît.

Valérie Kauffmann

Paysagiste et urbaniste, je suis directrice adjointe du CAUE de l'Essonne. Notre CAUE considère depuis longtemps le paysage comme une matrice de réflexion pour l'aménagement du territoire, du point de vue économique, écologique, social et culturel. Les CAUE sont présents sur le terrain depuis plus de trente ans, témoins de l'évolution des pratiques liées à l'aménagement. Depuis 2007, je suis impliquée dans le réseau fédéral sur le paysage, notamment autour du thème agriculture et paysage. Je suis une des représentantes « paysage » de la fédération nationale des CAUE et c'est à ce titre que j'ai été sollicitée pour participer à la préfiguration des ateliers « Paysages, Territoires, Transitions ».

Opportunité de la recherche-action : un outil au service des territoires

J'ai tout de suite été emballée par le titre tout d'abord, liant paysage et transition et par la perspective d'une recherche-action appliquée aux territoires. Les textes introductifs à la démarche d'Yves Luginbühl et Magali Pinon-Leconte entraient complètement en résonance avec les questions que l'on se pose quotidiennement sur le terrain ; notamment les questions d'interactions et de synergie pour aller vers la transition, et l'importance de placer l'individu au cœur de la démarche pour une approche plus sociale, tout comme l'entrée paysage considérée comme une opportunité pour aborder ces mutations. Le paysage est une entrée douce pour initier le débat sur le vivre ensemble.

Les territoires sont sous pressions

Ils doivent faire face à une crise écologique, économique et sociale. Ils sont soumis à de multiples injonctions contradictoires que tous les acteurs ont du mal à évaluer. Les entités institutionnelles et leurs représentants sont en pleine incertitude et les finances publiques en raréfaction. Devant l'urgence, il me semble important de prendre du recul par rapport aux modes d'élaboration des « projets ». Les élus eux-mêmes sont en demande de processus différents, plus participatifs. L'idée de recherche-action était donc pour moi particulièrement opportune tant au niveau du contenu qu'au niveau de la méthode de recherche de dialogue avec les territoires.

La participation aux ateliers comme un test de la méthode

La participation depuis janvier à la démarche de préfiguration a été extrêmement enrichissante, et c'est pour ça que mon implication y a été croissante ! J'ai trouvé particulièrement intéressant le fait de devoir se questionner sur la méthode.

Le dialogue

Le croisement avec le monde de la recherche, qui était pour moi jusque-là assez distancié, a été très enrichissant. J'ai apprécié de voir le dialogue se tisser au fil des rencontres, pour arriver à une réelle complicité. Ce qui n'était une évidence pour personne. Une vraie réussite de la préfiguration ! Le fait d'être « représentant des acteurs de terrain » dans cette mission de préfiguration m'a permis aussi de me questionner sur l'apport de la recherche aux attentes des territoires, ce qui m'a permis par ricochet de réfléchir à notre propre manière d'intervenir, en tant qu'acteur de terrain. Si nous revendiquons, au sein des CAUE, l'expérimentation comme outil d'intervention sur le terrain, nous avons conscience d'être encore dans le bricolage, le coup par coup. L'apport d'une réflexion méthodologique s'avère extrêmement opportune. Cela m'a questionnée sur la possibilité de rationaliser nos interventions et de passer du coup par coup à la méthode.

En conclusion

Ce temps de préfiguration m'a confortée dans l'idée que le moment est particulièrement pertinent, par rapport aux attentes des territoires, de proposer ces ateliers de recherche-action. Il est évident que l'on a à faire à un désenchantement par rapport aux modes d'interventions classiques ; nous sommes dans un moment de transition économique où les modes de faire doivent évoluer vers plus de légèreté, de frugalité. Les élections ont montré souvent une pression des habitants pour, *a minima*, conserver leur « cadre de vie » et une méfiance vis-à-vis du changement lié à la densification. Les ateliers peuvent aider les collectivités à s'engager dans la transition qu'ils revendiquent, en les aidant à écrire le récit commun de la transition, en favorisant une synergie d'acteurs, en permettant aussi de commencer par le processus de la mise en débat.



Illustration 15 : Visite terrain. Crédits : S. Lévêque

Quelques concepts discutés lors de la préfiguration

La plate-forme est un site extranet qui avait été mis en place lors de la préfiguration de PTT. Le forum a permis aux membres de l'équipe projet nationale d'échanger sur les concepts. Dans cette partie, des extraits de ces échanges sont retranscrits.

Le concept de « projet »

Contribution de Jennifer BUYCK, architecte, maître de conférences en aménagement de l'espace & urbanisme, Chercheure à l'UMR PACTE – TERRITOIRES, institut d'urbanisme de Grenoble

Le projet : propos liminaires

De l'espace à la politique en passant par la culture, le projet est un terme courant que l'on retrouve dans de nombreux domaines. Mais tout changement fait-il projet ?

Rattaché à une situation – commande, réglementations, enjeux sociaux, données géographiques... –, le projet mobilise des savoirs – scientifiques et techniques –, des références et s'appuie sur des idées communément appelées concepts ou hypothèses. Loin de reposer simplement sur ces impondérables, le projet construit un système d'interactions, un équilibre dynamique, entre ces différentes polarités.

Au commencement de chaque projet, une anomalie qui interroge. L'une des ambiguïtés du terme projet réside dans le fait que le projet est à la fois la réponse apportée au problème initial et la manière de répondre à ce problème. Ni purement inductif ou déductif, le projet est une reformulation du réel, un changement de point de vue qui pousse à l'action. Le projet, qui ne peut se résumer aux transformations qu'il induit, est tout autant une invention qu'une destruction. Il opère par témoignage comme par création, par description comme par invention. Fortement intriqué au réel, le projet crée – trouve – quelque chose qui était déjà là, latent. En d'autres termes, le projet construit pour donner à voir ce qui est là et permet ainsi de comprendre autrement la réalité.

Confronté aux enjeux du monde contemporain, de nouvelles questions apparaissent : en temps de crises, quelle place pour le projet ? Quels jeux d'acteurs ? Quelles échelles ? Quelles utopies ?

Contribution de Magali Pinon-Leconte, chargée de mission scientifique « paysages et territoires durables »

« UN CONCEPT VAGABOND MAIS ATTRACTIF Chaque langue au regard d'une époque déterminée choisit son lot de concepts privilégiés. Le projet en ce qui le concerne fait partie dans notre parler actuel de ceux-là ; en effet, à quelques très rares exceptions près, ses emplois possèdent des vertus attractives ; il a de ce point de vue acquis le même statut que certains de ses devanciers, avec lesquels d'ailleurs il entretient une étroite parenté : les concepts d'identité, de développement, de modernité, de créativité, d'innovation, pour nous limiter au vivier des sciences et des pratiques sociales, appartiennent à cette catégorisation des heureux élus linguistiques. Le projet, parce qu'il valorise l'inédit, l'idéal recherché, l'inexistant désiré, devient justement ce concept incantatoire. Il va imposer peu à peu sa légitimité tout au long du développement de la culture moderne et ce depuis son apparition au Quattrocento ; mais c'est avec l'avènement de l'ère postmoderne voici à peu près une vingtaine d'années que la référence au projet est devenue incontournable dans les différentes sphères de notre existence tant individuelle que sociale. De ce point de vue le projet apparaît comme un révélateur à expliciter de ce que vivent aujourd'hui aussi bien les individus que les organisations sociales. »

(Jean-Pierre Boutinet, Un concept vagabond mais attractif, Presses Universitaires de France « Psychologie des conduites à projet », 2004, p. 22)

Le psychosociologue Claude Coquelle considère que la pratique de projet est erronée et dangereuse. Le projet en se

présentant comme une sorte de cadre, de planification de l'action enferme l'individu dans la construction d'objectifs et l'empêche de saisir les opportunités, d'agir ou plutôt de réagir selon le contexte, de s'adapter au circonstanciel.

Cette critique concerne en fait davantage les pratiques, les usages qu'on fait du projet que le projet lui-même.

Pour François Cros, professeur en sciences de l'éducation au CNAM, à propos du livre de Jean-Pierre Boutinet « Anthropologie du projet » : « on peut mettre en évidence les enjeux de pouvoir véhiculés par le projet, véritable fait de société, véritable forme emblématique de notre modernité occidentale. Car, par exemple, comment parler de projet pour des individus qui sont exclus de notre société ? N'y a-t-il pas gageure à penser qu'un chômeur, privé de travail et de perspective d'avenir serait en mesure de se construire un projet personnel ? N'est-ce pas un moyen de se donner bonne conscience et d'éviter d'analyser les maux de notre société en les parant de termes aussi connotés positivement que le mot projet ? Pour constituer un projet, il convient de rencontrer les conditions institutionnelles, organisationnelles propices à des marges de manœuvre possibles dans une perspective démocratique. Et tous les individus ne sont pas égaux face au projet ; les « sans projet », les « hors projet » sont des individus voués à la marginalité sociale actuelle ».

Contribution de Jean-Pierre Thibault, inspecteur général, responsable plan national d'actions « Paysage », membre de la commission permanente des ressources naturelles

Enseignements personnels de la 2e journée d'étude de préfiguration (14 avril 2015)

Le paysage est évidemment, non seulement un facteur de développement économique (le lien avec l'attractivité touristique a été maintes fois mesuré), mais aussi un produit de l'économie elle-même, une traduction spatiale de l'évolution de cette dernière : c'est vrai pour l'agriculture, dont la mécanisation et l'industrialisation ont modifié avec brutalité les structures paysagères depuis les années 50, mais aussi du commerce et de l'industrie désormais regroupés dans des « zones » qui leur sont dédiées aux périphéries des villes, avec toutes les déqualifications spatiales et les conflits d'usage que cela entraîne...

Le terme « projet » dans une telle évolution, suppose une maîtrise du réel qui est à la fois passablement outrecuidante et surtout antinomique avec l'idée que le paysage, lié au vivant, ne saurait être figé : il est plus pertinent de parler d'un processus dont on peut valablement infléchir le cours par des actions judicieusement ciblées. Se créent ainsi de nouvelles formes d'espaces qui continueront elles-mêmes d'évoluer par leur dynamique propre (les arbres poussent !) et celle de leurs acteurs multiples. Le « projet de territoire » que permet l'approche paysagère doit se démarquer avec force de l'approche parfois quasi-démiurgique de certains concepteurs d'espaces ou de bâtiments.

Ces évolutions seront d'autant plus maîtrisables que le processus mené (ou canalisé) aura été participatif, c'est-à-dire qu'il résultera d'un choix collectif, et non de la juxtaposition de décisions extérieures subies. Cette participation suppose pour le décideur une acceptation de l'incertitude : on ne sait pas sur quoi débouchera la concertation entreprise, au contraire des certitudes politico-techniques que supposait la réalisation d'un « projet ». En outre cette concertation peut engendrer un immobilisme si elle ne donne la parole qu'à des acteurs spontanément attachés à la conservation des éléments familiers de leur espace de vie (NIMBY). À l'inverse, le débat peut vite être confisqué par des orateurs dont l'aplomb ou le savoir-faire leur permet de monopoliser la parole. Tout cela demande une organisation qui laisse peu de place à la spontanéité mais doit au contraire faire appel à des techniques permettant l'expression du pluralisme des acteurs.

Si l'un des facteurs ressentis du « bien-être » est pour le citoyen, l'impression que sa voix a compté dans le débat et dans la décision finale sur -par exemple- son cadre de vie, alors, pour peu que le processus en ait été convenablement géré en termes de participation publique, le paysage est sans aucun doute un facteur important d'atteinte de ce « bonheur » dont on poursuit aujourd'hui la recherche.

Contribution de Guillaume FABUREL, Professeur – université Lumière Lyon 2 – UMR Triangle

Le projet : nouveau moyen d'encadrement politique de l'agir

La notion de projet ne fait pas l'unanimité, comme l'ont révélé les débats de la 2e journée d'étude de préfiguration de la démarche PTT (14 avril 2015) ainsi que les échanges initiés sur le site. Il est vrai que cette notion investit bien des champs, que ce soit de la vie des individus (projet de vie, projet résidentiel, projet professionnel ...) ou de l'action, depuis le management (ex : conduite et gestion de projet) jusqu'à l'aménagement (ex : PADD : projet d'aménagement et de développement durable). Mais toujours avec le changement comme véhicule symbolique : projet de société, projet de territoire, projet de paysage... Cette notion affirme « *une anticipation opératoire, individuelle ou collective, d'un futur désiré* » (Boutinet, 2007, p. 68).

Or, l'investissement de cette notion dans les champs territoriaux apparaît révélateur d'un imaginaire vivace d'une rationalité de la maîtrise, toutefois dorénavant située dans un monde plus incertain. Face à des projections de l'avenir de moins en moins stables du fait notamment des crises, le projet permet de s'écarter d'horizons et finalités qui échapperaient aux politiques pour alors privilégier moyens (opérationnels) et programmation de l'action. En cela, il serait en meilleure adéquation avec le monde actuel plus labile.

Mais aucun moyen opératoire ou opérationnel quel qu'il soit n'est neutre, non seulement en pratique (ex : une ballade urbaine arraisonne toujours les imaginaires habitants), mais plus encore axiologiquement (ex : choix de proposer ou non des espaces de débats sur les valeurs impliquées par la décision initiale d'entrer en projet). En fait derrière des modalités dialogiques affichées, ici comme ailleurs, derrière le mot d'ordre d'une maîtrise d'usage et de son expertise d'usage visant d'abord à rasséréner la maîtrise d'ouvrage, les moyens de tout projet, présentés comme souples, adaptatifs, flexibles... participent de l'encadrement politique de décisions dont sens collectif et rationalité technique sont de plus en plus questionnés. Car, « *Bien sûr, les milliers d'enquêtes publiques annuelles associées aux études d'impacts relèvent de situations très diverses. Cependant, il me semble que l'on peut dégager une tendance dans la conduite de projet, où le sens de l'action est de plus en plus difficile à dégager* » (Soubeyran, in Maumi, 2010, pp. 152-153).

Ainsi, comme bien d'autres outils de l'agir, toute conduite de projet engage des procédures visant à contenir l'essor du concernement habitant, et à son corollaire, des contestations croissantes. Pour rappel, dans le champ des transports, du tourisme, de l'agriculture ou encore du commerce, Notre Dame des Landes, No Tav, Stuttgart 21, Roybon, Europa City, Testet, Malconche... sont aussi des projets. À sa grande heure, la planification pouvait être considérée comme une prophétie autoréalisatrice. À ce jour, le projet actualise cette fonction politique par des modalités managériales propres au New Public Management et à la « nouvelle » culture du risque. Car, « *Ce qui importe, c'est de développer de l'activité, c'est-à-dire de n'être jamais à court de projet, à court d'idée, d'avoir toujours quelque chose en vue, en préparation, avec d'autres personnes que la volonté de faire quelque chose conduit.* » (Boltanski et Chiapello, 1999, éd. 2011, p.180). Et l'innovation (ex : technique), l'inventivité (ex : démocratique) ainsi que la créativité (ex : artistique) constituent les critères premiers de jugement de cette pro-activité.

Or ce caractère dit proactif dans les discours de tout projet, mais subtilement prescriptif par les démarches (de métiers) et procédures (de l'action), peut-il, sans être mis en débat, porter les ambitions d'une transition écologique, comprise comme une mutation sociale vers un état dont les contours sont encore largement inconnus ? Certes, le projet incite à l'action et donne forme à cette dernière, mais il exige un cadre stable au sein duquel ses motivations, sa programmation et ses conséquences sont malgré tout prévisibles, ou du moins aspirent à l'être. À l'inverse, la transition – caractéristique d'une situation d'instabilité et de dissonance entre un système social, politique, économique, territorial, etc., et ses conditions d'existence – demande un espace de bégaiement, c'est-à-dire un moment de grande hésitation, avec pour corollaire une remise en lien entre la pensée et l'action.

De part sa nature et ses enjeux sociopolitiques (cf. définition proposée par Yves Luginbühl in forum du site), la transition demande effectivement une mise en débat (participatif, démocratique, scientifique, politique, intercognitif ...) des fondements de l'action : vers quel commun tendre ? Quelles valeurs défendre (soutenabilité des modèles

actuels, pérennité des cadres de la justice sociale, réinvention des formes de convivialité...) ? À partir de quel commun produire l'action ? etc.

Reste donc selon nous à la démarche PTT de parvenir, par l'hésitation et le bégaiement, par la contradiction démocratique et la controverse scientifique, à mettre en lumière le(s) « projet(s) politique(s) » de la transition.

Le concept de « transitions »

Contribution d'Yves Luginbuhl, directeur de recherche CNRS émérite, président du conseil scientifique « PDD »

Un vocable parmi d'autres : la transition

Dans ma dernière communication sur la plate-forme PTT, j'ai fourni des définitions du vocable « Transition » :

- 1) « Passage d'un état à un autre »
- 2) « Degré ou état intermédiaire par lequel se fait le passage d'un état à un autre, d'un état de choses à un autre »
- 3) « Phase particulière de l'évolution d'une société, celle où elle rencontre de plus en plus de difficultés, internes ou externes, à reproduire le système économique et social sur lequel elle se fonde et commence à se réorganiser, plus ou moins vite et plus ou moins violemment sur la base d'un autre système qui, finalement, devient à son tour la forme générale des conditions nouvelles d'existence. »

Je proposerai cette dernière définition qui me paraît plus apte à répondre à notre questionnement général et qui suppose, comme je l'ai indiqué, que lors d'une transition, une société confrontée à des difficultés pour répondre aux enjeux énergétiques ou écologiques – transitions qui nous préoccupent en l'occurrence – ajuste son organisation sociale pour trouver de nouvelles formes de production d'énergie ou de gestion écologique.

La transition énergétique est régie par la loi adoptée en première lecture après modifications par le Sénat le 3 mars 2015. Je ne vais pas entrer dans les détails de ce projet de loi qui prévoit notamment que les émissions de gaz à effet de serre devront être réduites de 40 % à l'horizon 2030 et divisées par quatre d'ici 2050 et que la consommation énergétique finale sera divisée par deux en 2050 par rapport à 2012 et la part des énergies renouvelables sera portée à 32 % en 2030. Le projet de loi plafonne à 63,2 Gigawatts la production d'électricité d'origine nucléaire et fixe la part du nucléaire dans l'électricité à 50 % en 2025 (elle est actuellement de 75 %). Il renforce la sûreté nucléaire et l'information des citoyens sur le nucléaire.

En réalité, la transition énergétique fait partie de la transition écologique et c'est bien dans ce sens qu'il faut penser les synergies entre ces diverses transitions, y compris la transition économique (repenser l'économie et rompre avec la loi universelle du tout marché) et il s'agit donc bien de penser global, sans séparer ces divers aspects de la transition ; et l'on pourrait aussi parler d'une transition sociale, qui devrait comprendre aussi la mixité sociale et la fin des exclusions, la lutte contre le communautarisme et l'individualisme pour engager des projets partagés entre diverses couches sociales. Et bien évidemment établir le lien avec le paysage dont on pourrait aussi proposer une transition paysagère, qui irait davantage vers des projets négociés dans la proximité et dans le sens d'un processus et non d'un projet dessiné et conçu par un praticien isolé de la société.

Le concept de « recherche-action »

Contribution de Mathilde GIRAULT (UMR Triangle), membre de l'équipe projet

Parler de recherche-action, c'est postuler un dépassement des frontières entre praticiens et chercheurs, dans le sens où il s'agit d'une démarche de recherches menée pour l'action mais surtout par l'action. Elle refuse l'idéal de rupture épistémologique (ayant le positivisme comme arrière-plan) entre une société civile qui ferait valoir des passions particulières et privées d'une part, l'extériorité et la neutralité du/de la chercheur-e ainsi que des savoirs « universels » d'autre part. Comme son nom l'indique, la recherche-action s'inscrit au contraire dans un registre pragmatique des

savoirs, « faisant de la pratique le point de départ d'une connaissance scientifique du monde social, en même temps que le moteur de son histoire. » (Berger, 2003, p.13).

À cet égard, la recherche-action transforme les cadres cognitifs et opératoires de la recherche : aussi bien le rapport au terrain (qui incarne les territoires), les acteurs impliqués (praticiens de la ville et des territoires, élus, mais aussi habitants...), les méthodologies employées (ex : enquête sociologique, ateliers prospectifs), que les modes de pensée et les connaissances mêmes (dépassement des découpages disciplinaires, co-construction des problématiques d'études avec d'autres formes de savoirs...), ainsi que leurs finalités démonstratives et formes de restitution (pratiques et opérationnelles, politiques et optatives, sociales et territoriales, axiologiques et symboliques, etc.). Ainsi, pour chaque recherche-action, une série de questions se pose : qui produit les savoirs ? Pourquoi (quelle utilité ?) et pour quoi (quels usages ?) ? Pour qui (tous les sujets de la recherche sont-ils acteurs ?) ? Selon quelles finalités (quelles productions concrètes ?) ?

Trois changements semblent ainsi s'opérer par rapport aux méthodes plus académiques et conventionnelles de recherche, passant notamment par un autre rapport au terrain, pensé comme lieu de vie, un espace habité : « - la circularité des démarches de recherche préconisées, qui s'oppose à la linéarité des protocoles de recherche d'inspiration expérimentale ; - la progressivité de l'identification de l'objet, qui s'oppose aux prédéfinitions de l'objet de recherche ainsi qu'à l'identification ex-ante des démarches empiriques ; - l'investissement relationnel, qui s'oppose à la neutralité et à l'extériorité du/de la chercheur-e. » (Dayer, Schurmans, Charmillot, 2014, p.23).

En prenant en compte la diversité des savoirs (pratiques, techniques, sociaux, locaux, vernaculaires...), mais aussi « d'autres paradigmes, (...) d'autres formes ou optiques de lecture » (Ardoino, 2003, p.44), la recherche-action entend dépasser le modèle de la société de l'expertise dans laquelle les seuls savoirs reconnus sont scientifiques, théoriques et monopolisés par les chercheur-e-s : « Du point de vue pragmatique, la question de la recherche-action, en ne situant pas le savoir comme un savoir expert, mais comme un savoir à produire, est très directement liée à la démocratisation » (Berger, 2003, p.18).

Références :

Guy Berger, 2003, « Recherche-action Epistémologie historique », in Pierre-Marie Mesnier et Philippe Missotte, 2003, La recherche-action. Une autre manière de chercher, se former, transformer, L'Harmattan, pp. 11-26.

Caroline Dayer, Marie-Noëlle Schurmans, Maryvonne Charmillot, 2014, La restitution des savoirs. Un impensé des sciences sociales ?, L'Harmattan, 311 p.

Composition d'une grammaire commune des enjeux et mise en lumière par les trajectoires professionnelles

Guillaume Faburel (UMR Triangle, LabEx IMU), membre de l'équipe projet PTT, responsable scientifique
Mathilde Girault (UMR Triangle, LabEx IMU), membre de l'équipe projet PTT, chargée de recherche

En près d'un an, la phase de préfiguration de la démarche *Paysages, Territoires, Transitions* (PTT) a conduit à la production d'un corpus très ample :

- quatre réunions du comité de projet (réunissant une vingtaine de chercheurs, praticiens, agents ministériels ou des services déconcentrés), chargé d'ajuster et de conduire la démarche ;
- trois journées d'études réunissant chacune une trentaine de participants, ayant donné lieu, notamment par leurs ateliers, à des approfondissements collectifs ;
- des notes fondatrices témoignant de quelques sillons et héritages (une première portant sur les synergies entre paysages et transitions ; une seconde relative aux politiques publiques et ministérielles en termes d'écologie) ;
- sans oublier une plateforme collaborative capitalisant les productions des membres de PTT (articles scientifiques, illustrations photographiques de projets...), relayant des actualités (annonces d'événement, appels à communication...) et surtout témoignant de positions plus personnelles (ex : notes sur les notions de projet et de recherche-action).

Ce corpus, composé d'enregistrements et de comptes-rendus, de notes explicatives ou encore de productions de différentes natures, traduit la richesse des réflexions individuelles et collectives engagées durant cette première année de la démarche PTT, notamment par acculturation progressive des participants : expériences pratiques de la transition, développements sémantiques sur différentes notions, points de vue sur les politiques paysagères et les facteurs d'action...

Par l'analyse de ces discours, de ce qui les rassemble (ex : acceptions communes de termes) ou les différencie (imaginaires de l'action publique ou de la recherche, conceptions en jeu de l'environnement...), nous proposons une première grammaire. Exprimée sous forme de lexique, celle-ci pourra aider les équipes locales à enrichir leurs propres réflexions, à la fois pour l'usage des termes dans les cadres de l'intervention territoriale, mais aussi pour se situer dans les rapports renouvelés entre recherche et action.

Ce lexique n'avance pas une liste définitive des termes et encore moins leur définition académique. Il propose une matrice discursive et une qualification dynamique par les échanges qu'ils ont pu nourrir ; mais également, nous insistons, par les évitements dont certains d'entre eux ont pu faire éloquentement l'objet. *Quels sens, actions, postures (personnelle et professionnelle) les membres du comité de projet ont-ils/elles pu investir dans l'emploi de certains termes ? À l'inverse, de quelle(s) rupture(s) témoigneraient ceux peu débattus ?*

Ceci constitue la première phase d'une recherche réalisée par Mathilde Girault⁵⁷ sous la responsabilité scientifique de Guillaume Faburel (Pr. Université Lumière Lyon 2, UMR Triangle, LabEx Intelligences des Mondes Urbains). Le second temps cherchera, sous la forme d'entretiens, à enrichir l'analyse de ces polarités sémantiques par l'éclairage des trajectoires et expériences professionnelles de membres du comité de projet : formations d'origine, structures de travail, fonctions exercées et postes occupés, professionnalités et positionnements de métier, projets et démarches considérés comme importants...

Méthodes d'exploitation du corpus et de constitution du lexique

Ce lexique met en exergue 13 mots qui ont directement animé les débats (pour dix d'entre eux) ou les ont fréquemment traversés sans pour autant bénéficier d'un approfondissement de sens (pour trois d'entre eux signalés d'un *). Ces termes ont été choisis selon trois critères appliqués de manière systématique et relevant de trois méthodes distinctes d'exploitation du corpus susprésenté :

- le premier critère correspond à une approche lexicographique du corpus, par le recensement des termes employés et par une évaluation du poids de leur investissement par les participants (nombre d'occurrences, temps accordé dans la discussion, efforts d'exemplification...), qui témoignent par exemple de l'importance que revêtent ces termes pour la problématique PTT (ex : *bricolage*) ou au contraire de leur relative banalisation (ex : *développement durable*) ;
- le deuxième renvoie à la diversité des supports de mobilisation des termes (note fondatrice, discussion longue, atelier, présentation lors d'une journée d'études...) qui assure une diversité des prises (plus ou moins conceptuelles, plus ou moins situées dans des pratiques, plus ou moins exemplifiées...) et des points de vue (différents auteurs) sur ces termes ;
- le troisième et dernier s'intéresse à la place accordée à certaines notions au sein même de la démarche PTT, qu'elles aient été investies dans une note liminaire à la phase de préfiguration (ex : *transition*) ou lors d'un atelier de journées d'études (ex : *bien-être*), traduisant par là un rôle matriciel dans l'orientation des débats et la construction d'un langage commun.

Bien-être

« On a tendance à penser que le bien-être est un service [...] cela se traduit par des politiques d'accès à la biodiversité. On ne sait pas comment opérer ce changement culturel pour rompre avec cette économie des services. » (citation tirée de l'atelier sur le bien-être lors de la journée d'études du 14 avril 2015...)

Entendu comme la construction habitante et située d'une relation équilibrée avec le(s) espace(s) de vie (d'habitation, de travail, de loisirs, de vacances...), le bien-être renvoie, assez simplement, aux ressentis d'agrément dans un lieu plus ou moins approprié, et à une synchronicité du ressentir : être bien là et maintenant.

Or, si des indicateurs du bien-être sont de plus en plus avancés par la littérature, économique (ex : niveaux de revenus) et sociologique (cohésion sociale, autonomie...), voire sanitaire, y compris dans le cadre de démarches institutionnelles⁵⁸, ils ont été fort peu mobilisés par le comité de projet, considérant qu'il s'agissait essentiellement d'abord de l'expression d'une subjectivité, donc variable selon les individus et leurs habitudes de vie, leurs espaces de

57 Doctorante à l'UMR Triangle depuis 2014 sur le thème du « Renouveau de l'expertise territoriale et ses professionnalités en contexte d'incertitude socio-écologique. Le rôle décisif des imaginaires environnementaux des acteurs ».

58 Rapport Stiglitz, Sen, Fitoussi, 2008.

pratiques, les valeurs auxquelles ils aspirent...

Pour autant, le bien-être n'est pas le produit d'individus isolés, mais reflète d'abord une construction collective. Par exemple, la perception de son état personnel se construit par rapport à des normes de satisfaction et de plaisir, de confort et de désir... Et, si de telles normes peuvent varier selon les cultures d'appartenance, selon la composition paysagère et environnementale des espaces de vie, les projets (architecturaux, paysagers, urbanistiques...) visant agrément et aménités, ainsi que les esthétiques et leur mise en récit dans les principes de l'action (le vivre-ensemble par la densification, la qualité du cadre de vie par la proximité de parcs verdoyants, la transition par l'agriculture urbaine...), ne sont pas neutres vis-à-vis de la construction d'un bien-être situé. Il en va de même d'une démocratie participative qui pourrait d'une certaine manière et sous conditions œuvrer au bien-être.

Le bien-être est à la fois individuel et collectif. Il implique et croise satisfaction personnelle d'un lieu, représentation sociale des espaces de vie, et norme(s) politique(s) de l'action territoriale

Bricolage

« J'ai un peu le sentiment que l'on a besoin de changer de posture institutionnelle : pour les entités individuelles, leur intégrité doit aussi s'adapter à une nouvelle forme de dialogue. Je prends l'exemple de l'Etat : c'est vrai que [avec] le projet participatif coopératif [...] on est dans l'incertitude, on ne sait pas quel sera le résultat final ; on accepte cette incertitude, on la gère et on la discute. C'est aussi une façon de travailler qui s'apprend. » (citation tirée de la journée d'études du 14 avril 2015...)

Fréquemment mobilisé de l'intérieur pour décrire la démarche même de PTT, ce terme renvoie à un processus qui se veut tâtonnant dans et par l'action, s'écartant de la seule maîtrise de finalités prédéfinies. Son emploi découle, dans les discours réunis, de la reconnaissance d'une fragilisation des grands récits, de l'action (ex : progrès) comme de la recherche (ex : universalité).

Renouant par là avec un héritage anthropologique, cette notion implique des ajustements du sens de l'action au moment même de sa réalisation, ceci en s'aidant de ce qui nous environne immédiatement. On fait avec nos expériences vécues, avec nos convictions personnelles, avec nos imaginaires sociaux, avec nos habiletés (savoir-faire et savoir-être)... que nous avons éprouvées dans un cadre professionnel ou personnel. Le bricolage fait alors droit à l'imagination créatrice par l'action et son tâtonnement, mais en reposant sur d'autres héritages et reconnaissances. En ce sens, il ne participe pas de l'innovation, dans le sens où il ne crée rien de véritablement nouveau.

Or, pour les membres du comité de projet (tout particulièrement les praticiens), soumis aux pressions de productivité et d'efficacité, participer à une démarche qui ne vise, officiellement, ni concrétisation maîtrisée d'un projet, ni innovation (technologique, sociale, territoriale, etc.) constitue une réelle difficulté. Toutefois, s'ils se sont tou-te-s, peu ou prou, posé à un moment donné la question de leur engagement (par leur temps investi notamment), le caractère bricolé de la démarche a contribué à la pérennisation de leur implication. C'est en ce sens aussi que le bricolage porte en lui, chemin faisant, l'ambition d'un retour réflexif sur nos pratiques professionnelles.

Le bricolage soulève ainsi des nœuds de débat au profit de quelques requestionnements. Il constitue un opérateur pour penser les transitions et leurs imaginaires, sans pour autant nier le poids des facteurs de contraintes (moyens de recherche, outils de métier, finances publiques...).

Loin de toute linéarité de l'action et face à la relativisation des grands récits, opérateur pour tenir ensemble des modalités renouvelées de l'agir, fondées, par ajustements successifs, sur des imaginaires créatifs

Commun*

« Il faut trouver le moyen d'avoir un langage commun (...) les méthodes d'animation permettent de se mettre d'accord, de travailler sur les contradictions, en essayant de creuser jusqu'au bout : se dire sur quoi on est d'accord, mais on n'emploie pas les mêmes termes, et se dire sur quoi on n'est pas d'accord et que l'on peut travailler ensuite. Cette question de construction d'un langage commun, on peut y arriver... » (citation tirée de la réunion du comité de projet du 02 juillet 2015)

Sans jamais être substantivé (qu'est-ce qui fait commun entre les membres de PTT ?) et sa nature encore moins qualifiée, le commun a pourtant indéniablement tissé le fil directeur de la phase de préfiguration. C'est, par exemple, parce que les membres du comité de projet voient un intérêt commun (actuel et futur) dans la démarche PTT, qu'ils ont continué à engager de leur temps et à s'investir dedans.

Notion en vogue mais porteuse d'enjeux très actuels, notamment autour de la transition, le commun est tout d'abord, dans les discours réunis, celui d'une expérience commune : la coalescence de crises écologiques et la multiplication des effets sociaux (ex : croissance des inégalités et fragmentation territoriale) ainsi que des mutations politiques (ex : défiance en la politique institutionnelle et attentes sociales de participation).

Rompant avec quelques certitudes scientifiques (ex : maîtrise des risques par les innovations technologiques) et avec quelques imaginaires nomothétiques de l'expertise (ex : modélisation de cas), cette situation conduit chercheurs et praticiens à imaginer de nouvelles voies pour l'action.

Ce qui fait commun, c'est donc une aspiration de chacun des participants à transformer la réalité vécue en vue de l'améliorer. Ce qui fait commun au sein du comité de projet, c'est un certain rapport politique aux problématiques paysagères et territoriales, passant notamment par la construction de nouveaux imaginaires de l'action (bricolage, engagement...).

Choisie pour sa portée subversive et créatrice, modalité particulière de transformation de l'agir territorial

Développement durable

« La transition est à la mode mais est-ce qu'elle va devenir un mot creux comme le développement durable ? » (citation tirée de la journée d'études du 14 avril 2015). *« On voit bien qu'il y a sans arrêt, naturellement, un besoin de repartir sur du secteur, sur des parties... La question de la complexité n'est pas facile à aborder, surtout avec des personnes qui viennent d'horizons différents. »* (citation tirée de la réunion du comité de projet du 31 mars 2015)

Tout en étant unanimement l'une des notions peut-être les plus critiquées, notamment pour son caractère consensuel qui aplatirait les dissonances et détournerait des controverses, la notion de développement durable a émaillé les discours sans pour autant donner lieu à de véritables échanges.

À l'identique de la notion de projet qui peut rassurer la maîtrise d'ouvrage, celle de développement durable vient souvent dans le propos tempérer complexités territoriales et incertitudes grandissantes pour l'action. Cette notion bénéficie en fait d'un capital symbolique fort car reposant sur deux imaginaires féconds, voire constitutifs de l'action publique à l'ère des transitions : d'une part, celui du progrès social par un développement économique intégrant les enjeux environnementaux (ex : l'équipement des territoires) ; de l'autre, l'imaginaire d'une action globalisante qui parviendrait, par ses modèles et outils de mise en action, à s'appliquer dans tous les contextes territoriaux.

Tel que développé, le développement durable sécuriserait l'agir par la stabilisation des cadres d'intervention et par

l'assurance de participer, du moins modestement, à quelques transformations (toutefois très peu liées dans les discours aux transitions).

Totem de l'action publique véhiculant l'imaginaire d'un agir global et permettant une réassurance des acteurs, sans toutefois de complications avec la (les) transition(s)

Engagement*

« Avec la métropolisation, on repart sur une mise en concurrence des territoires, avec le vocabulaire qui va avec : tout doit être « grand », le Grand Paris, le grand stade, le grand Cahors... (...) Et ce n'est pas évident de se positionner en dehors, car tout cela amène plus de richesses, plus d'efficacité, plus de travail... Et c'est un discours extrêmement présent en ce moment. En plus, les modes de production, tout le monde les connaît, on est à l'aise, alors que si on rentre dans une démarche de transition, tous les acteurs sont obligés de bouger par rapport à leur posture et leurs savoirs. » (citation tirée de la journée d'études du 14 avril 2015...)

L'engagement est animé par une volonté de transformation d'une réalité vécue. On s'engage contre une situation d'injustice, l'inadéquation (sociale, urbaine, paysagère, architecturale, etc.) d'un projet, l'insoutenabilité écologique d'un modèle d'action.. Néanmoins, l'engagement ne se réduit pas à une situation d'opposition. On s'engage aussi pour des individus, des territoires, des paysages, etc., et au nom de valeurs, convictions personnelles, aspirations sociales...

Par l'engagement, les individus confrontent donc le réel avec leurs propres imaginaires politiques (solidarité, convivialité, justice environnementale...), qui se nourrissent de leurs expériences au monde (affects, ressentis...) et des apprentissages qu'ils en ont tirés (savoir-faire, savoir-être...). Ainsi, l'engagement constitue une mise en mouvement de son individualité telle qu'elle s'est construite dans le temps, avec ou contre les normes sociales, selon sa trajectoire professionnelle, en fonction de ses capacités et sensibilités personnelles...

Dès lors, il n'existerait pas de modèle de l'engagement (ex : dans un parti politique ou une association). L'engagement revêtirait des formes différentes selon les individus (sensibilité, convictions, valeurs essentielles...) et son inscription dans leurs trajectoires personnelles (ex : années d'études, construction d'une famille, déménagement...), selon la situation (personnelle ou professionnelle par exemple) et les possibilités (ex : matérielles, temporelles) de chacun. S'il existe des engagements de différents formats et degrés d'investissement, ils signent tous un positionnement politique d'individus... engagés.

Rapport politique de soi à un collectif (organisé ou informel) conduisant à des actions particulières en vue de parvenir à une transformation du réel

Environnement*

Deux acceptions fortement différentes de l'environnement ont traversé les débats du comité de projet, sans pour autant en faire un sujet de discussion explicite. Ces acceptions expliquent des différences de posture par rapport à la transition politique.

Pour les uns, s'inscrivant dans la lignée des politiques ministérielles, l'environnement constitue une catégorie d'action publique. Ainsi, loin de représenter une unité comme peut le faire le terme de nature, l'environnement renvoie à des cadres d'intervention publique selon les différentes ressources à gérer (eau, énergie, biodiversité, qualité de l'air), les risques encourus par les territoires et leurs habitants (de canicule, d'inondation...), ainsi que les domaines de

compétences des acteurs publics (transport, logement...). L'environnement est pensé selon une lecture mécanique : faits problématiques et leurs causes, solutions par l'intervention publique et ses conséquences.

Pour les autres, l'environnement est le témoin des limites de la rationalité moderniste, mises en avant par les épreuves (ex : finitude des ressources) et crises rencontrées (de la biodiversité, du climat, de l'énergie...). La prise de conscience de ces limites aboutirait au nombre croissant de controverses sociotechniques de ces dernières décennies (ex : organismes génétiquement modifiés). Surtout, le poids croissant des composantes environnementales dans les choix résidentiels des ménages et leurs modes de vie (déplacements, pratiques alimentaires, attitudes énergétiques...), ainsi que dans l'émergence de collectifs parfois informels (protection d'un espace affecté par un projet d'aménagement, refus de certaines modalités de production énergétique...), signale une évolution des représentations sociales de l'environnement, à la fois comme synonyme de la qualité de vie, mais surtout comme principe de l'action individuée et de la mobilisation collective.

Cette approche de l'environnement questionne alors aussi les savoirs-experts en urbanisme, architecture, paysagisme, etc. ainsi que les critères techniques de la norme environnementale et de son évaluation. La problématique environnementale apparaît dans ce cadre comme une occasion à la pluralisation des savoirs : scientifiques, pratiques, expérientiels, perceptuels, locaux, situés, habitants...

Dans le même temps secteur d'intervention et filtre d'interprétation sociale des crises de la modernité, invitant à une pluralisation et hybridation des savoirs

Expérience

« En fait je me suis dit en écoutant les différents acteurs, enfin non, praticiens, pardon, que le référentiel commun des praticiens était le projet, l'exemple, le « cas » on va dire. En fait les praticiens se comprennent tous entre eux, car ils font tous référence à des « cas ». Du coup cela corrobore ce que l'on a dit ce matin : quand on fait parler les praticiens, il faut vraiment le faire sur un « cas » concret. » (citation tirée de la journée d'études du 14 avril 2015...)

Loin d'être une réduction du sens commun – ce serait une connaissance dégradée par rapport à celle produite par les chercheurs et experts –, l'expérience est ici comprise comme un nouveau registre de compréhension voire d'entendement en contexte d'incertitude quant aux devenir des territoires et aux capacités situées de l'action.

L'expérience a été fréquemment mobilisée par le comité – et tout particulièrement ses membres praticiens – comme un moyen d'atteindre une connaissance que les catégories d'analyse usuelles peinent à cerner, car elles renvoient à des représentations de l'action (ex : une protection paysagère essentiellement patrimoniale, négligeant dès lors une grande partie des paysages vécus) qui ne correspondent pas aux enjeux dorénavant largement traversés d'environnement (ex : quête habitante de bien-être). L'expérience joue donc d'abord le rôle, non intentionnel, d'une mise à l'épreuve de savoirs logico-formels ; elle est une confrontation ordinaire des hypothèses de recherche et catégories de l'expertise qui, par la singularité de l'expérience vécue, permet de compléter et surtout de compliquer d'autres registres de compréhension.

Sa facilité de mobilisation dans les débats s'explique notamment par son caractère souvent sensible, caractère donnant le sentiment de neutraliser temporairement les différences de posture (chercheur ou praticien, agent ministériel ou des services déconcentrés...), pour alors recentrer le propos autour de l'individu-sujet (affects suscités, sensibilité personnelle, représentations sociales...) et de ses trajectoires (lieux vécus, engagements personnels, activités exercés, discipline d'origine...).

Mais, bien plus que le partage d'affects différenciés selon les individus, ce qui importe ici est sa construction narrative.

Ce serait le témoin de l'importance que revêt l'individu-sujet par et pour le narrateur. Ce faisant, l'expérience fait co-exister l'hétérogénéité des connaissances en réarticulant les subjectivités, tout en composant un intérêt commun pour un sujet mis en récit.

Registre de compréhension voire entendement « sensible » du monde, faisant droit à la multitude des subjectivités face à un incertain généralisé

Paysage

« On s'attendait à ce que l'atlas des paysages soit un catalyseur de ces réflexions [celles du Grand-Paris et du vivre-ensemble dans les Hauts-de--Seine] et en fait il n'en a rien été... (...) Car à partir du moment où l'on a organisé des ateliers autour de l'atlas des paysages, les élus revenaient sur du formalisme et du projet, du projet formel et non plus du vivre-ensemble. On sortait du projet politique. Et j'en parlais là car c'est une des difficultés de PTT d'attirer des élus. [...] Dès qu'on revenait sur les paysages, on retournait sur quelque chose de très formalisé : la question des formes urbaines, des plantations d'arbres, des grandes perspectives... » (citation tirée de la journée d'études du 14 avril 2015...)

Refusant des lectures seulement morphologiques (réduction du paysage à des formes urbaines ou végétales) et techniques du paysage (cf. définition opérationnelle de la qualité paysagère), lectures qui en font un objet d'expertise, le comité de projet a considéré le paysage comme une « interface au croisement de questionnements techniques et sensibles ». En recentrant le paysage autour de son caractère vécu et des affects qu'il suscite, les propos ont souhaité s'écarter du paysage fantasmé dans les projets (représenté par les images 3D par exemple) ou standardisé par la production territoriale (ex : modèles de parc urbain), qui en font une réalité en soi porteuse de valeurs a priori.

Par là, cette acception par le vécu considère que les habitants ont des expériences et des sensibilités au(x) paysage(s), prenant pour témoin l'essor et le succès des jardins associatifs qui assurent du lien social, une fonction alimentaire, une régulation climatique en ville, mais surtout une capacité d'action des habitants sur leur environnement paysagé (même si limité à une petite parcelle). Cet abord revient donc à interpeller l'action publique en se demandant simplement « Comment les gens vivent-ils leur paysage ? », qu'il soit remarquable ou ordinaire, protégé ou laissé libre.

Interpellation vive de l'action publique par interfaçage entre d'une part l'expertise opérationnelle de métier et, de l'autre, percepts et affects des populations

Projet

« Avec la transition, on connaît l'objectif que l'on se fixe, mais on ne connaît pas les étapes et on ne connaît pas l'évolution de la démarche : la démarche amène ce qu'elle amène au fur et à mesure, c'est un peu se lancer dans l'aventure (...) c'est un changement de culture, car on est habitué à avoir un cadre par le projet. » (citation tirée de la réunion du comité de projet du 31 mars 2015).

Le projet représente une anticipation opérationnelle d'une transformation du réel, par des individus ou groupes qui cherchent à modifier leur inscription dans l'espace en définissant des modalités d'action : procédures, programmation temporelle, anticipation des effets indésirables... Dans ce cadre, la notion de projet a fait l'objet de débats au sein du comité, tout particulièrement sur sa capacité à porter les ambitions de transition.

Pour certains, il s'agit d'une modalité opératoire rassurante qui incite à une action progressive (définir des objectifs et leurs conditions de réalisation). Pour d'autres, le caractère proactif témoigne d'un imaginaire vivace, tout particulièrement

en urbanisme et aménagement, de la maîtrise, qui serait en rupture avec les réalités de métiers observées par la recherche. Le projet donnerait même pour certain-e-s à voir des horizons (économiques et territoriaux, architecturaux et paysagers...) définis selon les critères usuels de l'expertise (moyens techniques et financiers, maîtrise d'usage et enquêtes publiques, etc.), sans questionner la soutenabilité (sociale, écologique, politique...) des modèles hérités.

Afin de ne pas reproduire ce qui a pu conduire aux problèmes écologiques actuels, le projet devrait donc, clairement, proposer une finalité politique à son action (quelle transition privilégier ? quelles valeurs défendre ? etc.), et pour cela pourrait questionner les imaginaires de l'expertise territoriale qui ont assis sa popularité (quels savoirs mobiliser ? comment mettre en débat l'action projetée ? etc.).

Modalité opératoire de l'action reposant sur un programme prédéfini n'énonçant pas toujours les partis pris des expertises mobilisées et les finalités politiques visées

Recherche-action

« Il y a un côté très attractif du concept de « chercheur » pour un certain nombre d'acteurs de terrain. Ce n'est pas du tout péjoratif : c'est la capacité à rencontrer en même temps des gens qui œuvrent sur les terrains autrement. (...) Le fait de venir à la rencontre de la différence que vous représentez est un atout. ». « Déconstruire revient à se poser la question de la connaissance : quelles connaissances peuvent apporter les uns et les autres ? » (citation tirée de la journée d'études du 14 avril 2015...)

La recherche-action ou action-recherche postule un dépassement des frontières entre la construction de connaissances et la production d'actions. La recherche produit de l'action par son travail de terrain et la valorisation de ses résultats, tout comme l'expertise publique et territoriale participe de l'intelligence des phénomènes. Les deux se mêlent, d'où les débats au sein du comité autour de l'appellation d'« acteur », considérée comme partagée par les praticiens et les chercheurs.

Cette position de réarticulation de la recherche et de l'action repose sur un registre pragmatique de la connaissance, reconsidérant par là toute tentative d'objectivation du chercheur ainsi que de production d'invariances. Renouant intérêts scientifiques et enjeux sociaux, la recherche-action ré-ancore l'activité de recherche dans le terreau des expériences vécues. Dès lors, elle permet d'ouvrir à de nouveaux sujets de recherche, jusque-là globalement écartés, allant du quotidien et de son ordinaire, jusqu'aux engagements du chercheur.

À cet égard, la recherche-action transforme les cadres de la recherche : aussi bien le rapport au terrain (considéré comme une expérience sensible), les acteurs impliqués (praticiens, élus, associations, habitants...), les méthodologies employées (ex : ateliers), que les modes de pensée (dépassement des découpages disciplinaires, co-construction des problématiques d'études avec d'autres formes de savoirs...), les conditions de validation des savoirs produits (ex : mise en débat), ou encore leurs finalités démonstratives et formes de restitution (pratiques et opérationnelles, politiques et optatives, sociales et territoriales, axiologiques et symboliques, etc.).

Ainsi, pour chaque recherche-action, une série de questions se pose : qui produit les connaissances, pour qui (quelles implications sociales et spatiales ?), pour quoi (quelles productions concrètes pour quelles utilités et quels usages ?) ?

Conditions de révision des conditions et cadres démocratiques des sciences et expertises, par des réarticulations empiriques et pragmatiques et par des questionnements sur les finalités de recherche

Scientificité

La scientificité a été entendue assez unanimement comme un critère de validation des connaissances construites, permettant une montée en généralité par rapport aux cas d'études et une répliquabilité des schémas d'intelligibilité du réel.

Paradoxe seulement apparent, cette scientificité est rendue possible par la mise en avant de la singularité des cas de recherches. C'est la mise en transparence systématique des efforts de positionnement du terrain (explicitation de la situation, des acteurs en présence, etc.), de positionnement du discours (références scientifiques qui inscrivent dans un courant de pensée) et des méthodes (mises en avant des biais méthodologiques) qui assurent une telle montée en généralité et répliquabilité relative.

Faire preuve de scientificité ne signifie donc pas forcément choisir un cas de recherche exemplaire ou donnant à voir des caractéristiques largement partagées. Il s'agit plutôt de mettre en avant sa singularité pour la questionner au regard d'autres situations (analogues ou différentes), en dessinant par là des points de convergence ou divergence dont les causes recherchées éclairent simultanément le particulier et le général.

Critère de validation de connaissances par montée en généralité et répliquabilité, requérant l'expression de la singularité et le dévoilement du positionnement

Territoire

« La notion de territoire n'a pas la même signification pour les urbanistes, les architectes ou les paysagistes. On voit bien que quand on est dans la conception, ou la gouvernance, ou l'institutionnel, le mot connaît une richesse sémantique, qui est aussi intéressante à investir. » (citation tirée de la journée d'études du 06 mars 2015).

Alors que le terme de territoire a été fréquemment mobilisé, son sens n'a été finalement que très peu investi. Ce terme a été déployé par une entrée sectorialisée qui correspond aux thématiques de l'action publique (reconquête des berges et espaces dits de nature, mobilité, tourisme, agriculture...), véhiculant par là quelques schémas puissants de représentation (ex : périurbain comme faible valeur paysagère et sociale). La pensée par modèles (identification de bonnes pratiques, territoires de référence...) et le recyclage d'actions (ex : la santé publique par les mobilités actives) ont souvent réduit le territoire à sa matérialité (support physique de l'action publique).

Néanmoins, avec pour principes le bricolage et donc la construction de sens chemin faisant, des membres du comité de projet ont pu se départir de cette première acception du territoire pour en embrasser une seconde peut-être plus au fondement des ateliers de recherche-action territorialisés à venir.

Ainsi, le territoire a aussi été pensé comme le terreau (physique, social et politique) dans lequel naît et se réalise l'action. Observant que dans les territoires émergent des initiatives (de collectivités, d'associations, d'habitants...) qui, pour certaines, échappent aux cadres de l'expertise professionnelle, le comité a souhaité centrer la construction de connaissances autour de la territorialité, c'est-à-dire des relations qu'entretiennent des sociétés avec leurs espaces de vie (d'habitation, de travail, de sociabilité, de consommation, de loisirs...).

Penser la territorialité revient donc à renoncer à une maîtrise totale par le découpage des situations et des actions (cf. planification par exemple).

Objet d'une action publique sectorisée, mais aussi creuset d'initiatives échappant aux cadres de l'expertise

professionnelle et privilégiant des territorialités comme mises en relation de sociétés à leurs espaces de vie.

Transition

« On se pose la question de transition qui est très débattue, qui est contestée comme terme car cela suppose un passage de A à B ; or, quand on s'engage, on ne sait pas où l'on va. » (citation tirée de la journée d'études du 06 mars 2015).

Initialement réduite dans les politiques ministérielles aux questions écologiques (protection de la biodiversité, lutte contre la fragmentation des habitats...) et énergétiques (ex : sources de production), la transition a été entendue par le comité dans un sens élargi, englobant les problématiques économiques et sociales, paysagères et territoriales, urbaines et alimentaires... Après quelques tentatives pour la substantiver, il apparaît très clairement que la notion de transition est envisagée comme une réponse aux différentes crises traversées (climatique et environnementale, sociale et politique, économique et financière...), et donc comme une ambition à la fois politique et épistémologique de transformation du réel et de sa compréhension (imaginaires de l'incertitude, rapports collectifs à la complexité...).

La transition constituerait ainsi le passage, plus ou moins rapide, plus ou moins violent, d'une organisation à une autre, qui s'opère par de nouvelles pratiques et connaissances, reposant sur des valeurs et des principes d'interventions différents. Elle s'écarte dès lors de la notion de résilience (absorption des perturbations pour revenir à un état d'équilibre) et d'adaptation (prise en compte des évolutions), par le changement de paradigme duquel elle participerait.

Deux questionnements restent néanmoins en suspens, que les ateliers de recherche-action pourront permettre de clarifier. Quels sont les projets politiques poursuivis ? De quel état (d'origine) s'agit-il, et quel est l'état (final) attendu ? Quels en seraient les instruments et outils de l'action, les étapes et critères d'évaluation de sa progression ?

Situation d'instabilité et de dissonance, appelant à une rupture paradigmatique (recomposition politico-épistémologique), dont les finalités et modalités opératoires demeurent à expliciter